



L'ALOUETTE



Bulletin d'informations communales

Décembre 2006

n° 36

Il était une fois le Père Noël

Le grand bonhomme était assis devant la cheminée, sur un vieux fauteuil à la paille fatiguée. Il songeait, le regard absent. Ses yeux reflétaient la flamme vive du foyer à laquelle il ne prêtait guère attention.

Il pensait que, même dans son plus lointain souvenir, il n'avait jamais été autre que le Père Noël, jamais il n'avait été un enfant... Depuis de nombreuses années, il portait cette même barbe blanche, ces sem-piternels vêtements de laine rouge et exerçait la fonction immuable (mais combien aimée !) de grand-père des enfants de la Terre.

Il se voyait distribuant des cadeaux, encore et encore. Chaque année, Noël approchant, il dépouillait le courrier de ces chers petits et se mettait à l'ouvrage, sans se poser de questions. C'était dans l'ordre des choses et c'était bien.

Mais, cette fois, il n'était plus certain de vouloir continuer ainsi. Et comme il était préoccupé par ces sombres pensées, il ne remarqua pas le mouvement inhabituel des flammes dans la cheminée... Celles-ci montèrent plus haut dans l'âtre, changèrent de couleur pour devenir d'un blanc incandescent et enfin elles s'échappèrent...

Elles dessinèrent ensuite de longues silhouettes sur le mur, juste à côté du vieux bonhomme. Quand elles se décidèrent à parler, l'homme eut un sursaut de stupeur. - " N'ayez pas peur Père Noël, nous sommes là pour vous aider. Pour tout le bonheur que vous avez donné aux enfants, depuis si long temps, il est juste que vous soyez récompensé ! "

Les trois femmes blanches avaient pris apparence humaine et se tenaient devant lui, le visage clair et noble. - " Allez au bûcher et choisissez un bois précieux. Vous y taillerez la forme d'un enfant avec tout votre cœur et votre âme et vos vœux si chers prendront vie. Juste le temps de quelques mois d'hiver, lorsque la neige recouvre ce pays. Ce sera notre cadeau. " Les femmes magiciennes disparurent, laissant le vieil homme stupéfait.

C'est à peine s'il avait eu le temps de les remercier de leur visite !

Il était certain qu'elles tiendraient leur promesse. Il choisit aussitôt le morceau de bois qui lui semblât le plus beau, une souche qu'il n'avait pas jusqu'alors remarquée. Après l'avoir débarrassée de son écorce, elle parut plus admirable encore : de fines nervures la parcouraient et le Père Noël

eut la sensation, en laissant glisser sa main dessus, que le cœur du bois palpitait.

Il sculpta ensuite, le plus délicatement possible, à l'aide de son couteau une forme qui se précisa peu à peu : c'était celle d'un enfant, au visage doux et angélique. Les bras étaient levés, dans un geste d'une infinie tendresse. Le vieil homme sut alors que son ouvrage était terminé. Il ne restait plus qu'à attendre l'hiver et que l'enfant prenne vie.

Enfin, l'esprit empli d'allégresse, il commença les préparatifs de Noël. Il s'occupa de ses tâches habituelles : les cadeaux et les encouragements à donner aux rennes qui devaient effectuer un trajet particulièrement difficile, en cette nuit magique.

Mais il ne s'arrêta pas là. Lui aussi allait connaître la joie d'une famille ! Il lui fallait donc faire d'autres préparatifs et, pour la première fois de sa vie, il ignorait par quoi commencer, tant son émotion était grande.

Il sut cependant bien vite ce qu'il devait faire. Il entreprit d'aider son chalet à retrouver un petit air de jeunesse et l'habilla de couleurs chaleureuses qui rappelaient celles des grandes flammes vives. Sa maison de rondins sentait à présent un parfum de fleurs fraîchement cueillies et l'air pur des hautes montagnes. Pour terminer, il installa un petit lit douillet pour accueillir l'Enfant.

Après une attente qui lui sembla fort longue, l'hiver fut de retour.

Un matin, quand il ouvrit ses volets, il vit la blanche neige voltiger et recouvrir lentement la nature.

Il comprit que le moment était arrivé.

Le Père Noël fit sa distribution de cadeaux, comme d'habitude mais cette fois, ce fut avec une grande hâte. Cependant, comme il n'oublia personne, aucun des enfants de cette terre n'eut à s'en plaindre. Ils ne s'en aperçurent même pas.

Cette nuit-là fut une nuit particulière pour le vieil homme rouge. Quand il rentra, au petit matin, il se dirigea aussitôt vers le berceau et ce qu'il vit le bouleversa.

Un bébé, le pouce à la bouche, dormait paisiblement. Les couvertures se soulevaient légèrement, en suivant le rythme de sa respiration.

Le Père Noël avait enfin une famille.

Extrait du site www.lirecreer.org – auteur, Jocelyne Marqué

Contrat nature

Année 1, n° 1 Décembre 2006

CPIE Val de Vilaine

Le mot du maire, Bernard Gefflot

Lors de la décision de la création du PLU (Plan local d'Urbanisme) l'obligation nous est faite de recenser les zones humides. La coïncidence à fait que le président de l'Association Nature et Mégalithes de Saint-Just a demandé de présenter un contrat nature à la commune. Après concertation au sein du conseil municipal nous avons jugé qu'un contrat nature pouvait apporter beaucoup plus à notre commune qu'un simple recensement des zones humides.

- Parce que ces zones humides sont définis par un jury composés de gens de la commune avec concertation du monde agricole
- Ce contrat nature permet

d'aborder des discussions sur l'état des lieux de notre commune

- Il permettra également d'envisager certains travaux pour la préservation des espèces et des biotopes remarquables avec l'aide de la région
- Il nous permettra également de débattre sur la protection et le maintien de la qualité de l'eau, d'étudier dans le cadre du développement durable la filière bois.

Enfin tout ceci est fortement préconisé par la région Bretagne et nous savons tous que les préconisations deviennent des obligations alors mieux vaut étudier les problèmes en amont plutôt que de subir des



Prairie fond de Beaucel

exigences non adaptées à notre territoire. Ce contrat est envisagé pour une durée de 4 ans alors je souhaite que tous s'y intéressent par votre participation, vos interrogations, ou votre dynamisme que vous voudrez bien nous exposer. C'est avec un tel débat que nous avanceront dans la protection de notre environnement.

Le mot du président du CPIE, Loïc Dutay

Le contrat Nature passé entre la commune de Saint-Ganton, le Conseil Régional et le CPIE « Nature et Mégalithes » a déjà fait la démonstration de son efficacité en fin de la première des quatre années.

L'identification de zones humides remarquables pour la richesse écologique et la beauté des paysages constitue un atout pour la commune.

Les scénarios d'aménagement qui seront choisis en avril 2007

devraient ancrer un peu plus la démarche dans le concret. La première étape de mobilisation des habitants est encourageante, il faudra encore plus de participation pour réaliser un vrai contrat.



Ancien étang Gominé

Dans ce numéro :

Cartographie des paysages de la commune	2
Zones naturelles à restaurer en priorité	2
Dossier zones humides	3
Réunions publiques	3
Les actions prévues en année 2	4

Notre contrat avec la nature



**Centre Permanent
d'initiatives pour
l'environnement**

Téléphone : 02 99 72 69 25
Courriel :
naturetmegalithes@wanadoo.fr

FINANCEMENT DU CONTRAT NATURE :



Ce projet est
cofinancé par
la Communauté
Européenne
dans le cadre
du programme
LEADER+ du
Pays de Redon
et de Vilaine.



Val de Vilaine

Retrouvez-nous sur le web !

WWW.landes-de-cojoux.com

Les actions prévues en année 2

Études peuplements forestiers

Nous utilisons une méthode de terrain déterminant les types de peuplements, la végétation dominante et les propositions de gestion. Une carte sera remise en mairie où les propriétaires pourront la consulter.

Études faune et flore sur les zones à risques

Nous allons en priorité nous intéresser aux plantes remarquables, aux batraciens et aux oiseaux (avec la LPO).

Avant-projets par zone à risques

Le comité de pilotage du 7 décembre a décidé de réaliser deux avant-projets par zones à risques. Ce travail permettra de décider des futurs travaux et aménagements sur ces zones. Ces avant-projets seront débattus en comité de pilotage en mars-avril 2007.

Deuxième bulletin du Contrat nature

Pour la fin 2007, nous éditerons le deuxième « Bulletin Contrat Nature » qui sera distribué dans chaque boîte aux lettres de Saint-Ganton. Il reprendra les actions réalisées en année 2 et celles prévues pour l'année 3.

Site Internet

Nous mettrons sur le web les résultats des études réalisées en année 2 et communiquerons sur les dates des événements « Contrat Nature » (réunions publiques, animations...).

« Comment valoriser ses parcelles boisées et ses haies ? »

Ce temps de présentation et d'échanges sera proposé à l'automne 2007. Nous souhaitons accompagner les propriétaires dans la gestion de leurs parcelles boisées afin d'améliorer la biodiversité,

de garantir le maintien de ces espaces sur la commune tout en intégrant un aspect économique.

Animations sur la commune

Nous allons programmer deux animations durant l'été 2007 et deux au printemps afin de découvrir les milieux les plus remarquables pris en compte dans le Contrat Nature. Elles sont destinées à un public familial. Zones humides, landes, boisements seront traversés et présentés aux participants tout comme l'histoire locale qui s'avère être une source d'inspiration pour les techniques de gestion proposées.

Dates des animations :

- Dimanche 15 avril : 10h-12h
- Dimanche 13 mai : 10h-12h

Rendez vous place de l'église, prévoir de bonnes chaussures, jumelles.

Le Mot du Maire

Dans le bulletin de juin, je vous disais que l'heure de la réflexion arrivait à son heure et que l'engagement sur les projets devait se concrétiser : l'Eglise, le PLU, le Lotissement, le SPANC, le Contrat Nature et l'Assainissement.

J'avoue que je pensais vraiment que tout cela allait démarrer avant la fin de l'année 2006 .

Et bien non, seule la redevance SPANC pour le contrôle du bon fonctionnement des installations d'assainissements autonomes vient d'être appliquée sur votre facture d'eau de décembre. Pour cela, nous n'avons pas grand mérite puisque c'est l'application obligatoire, depuis janvier 2006, de la Loi sur l'eau, et que la compétence a été transférée à la Communauté de Communes. Nous ne maîtrisons pas grand chose, si ce n'est l'appel d'offres, et comme vous l'avez constaté par le courrier du président de la Communauté de Communes, Monsieur AMOSSÉ, c'est la société SAUR qui a été retenue. Après cette facture, vous serez informé du contrôle réel pour 2008.

Pour l'Eglise, le financement devrait atteindre les 80 % du montant HT des travaux. Les 10 % manquants que je vous annonçais ont été obtenus au trois-quart auprès de la Communauté de Communes et le reste sur l'enveloppe parlementaire. L'Appel d'Offres va être demandé en janvier et les travaux, prévus pour 23 mois, devraient être commencés avant le prochain bulletin de juin.

Pour l'assainissement de la Roche, cette fois-ci, les entreprises sont retenues et les travaux doivent débuter à partir de la mi-janvier. A ce titre, vous avez reçu un courrier de la part du syndicat des eaux de Port de Roche.

Le Contrat Nature rentre dans sa deuxième année et un bulletin spécifique est joint à celui-ci.

J'attire votre attention sur l'arrêté préfectoral du 4 avril 2005 qui interdit l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des points d'eau, des ruisseaux, et à moins d'un mètre des fossés, doit être appliqué par tous les citoyens. Des contrôles sont établis sur le Département.

Quant au PLU, nous en sommes à la 5^{ème} réunion de travail. La Loi sur l'Urbanisme est complexe et rend difficiles les constructions et réhabilitations dans nos villages. La DDE nous accompagne à toutes les réunions. A la dernière réunion, une personne représentant la Chambre d'Agriculture est venue nous exposer le comportement politique de cette instance sur les dossiers PLU. Notre marge de manœuvre est restreinte, et ils nous faudra être motivés et convaincants auprès des différents services de l'Etat. Une réunion publique vous sera proposée en début d'année 2007 pour vous donner tous les détails que vous souhaitez.

2007 sera une année électorale puisque les dimanches 22 Avril et 6 Mai, nous voterons pour le Président de la République, et les dimanches 10 et 17 juin pour les législatives. Je vous rappelle que c'est une chance et un devoir de voter.

Comme vous l'avez constaté, c'est Nelly Guillot notre nouvelle gérante de la Crémaillère. Souhaitons-lui nos vœux de bonne réussite. Lors des travaux par entreprises chez vous, n'hésitez pas à les envoyer au restaurant « La Crémaillère ».

Enfin, je vous souhaite une joyeux Noël et une bonne Année pour 2007.

Votre Maire,

B. GEFFLOT

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

A RENNES :

le 15 mai 2006 :

Lorna MORIN

Domiciliée "La Vionnais"

A REDON :

le 10 juin 2006 :

Dylan BRETEL

Domicilié "Le Coin du Mur"

A RENNES,

le 10 octobre 2006 :

Amaïa POIRIER -- THOMAS

Domiciliée "La Manchonnais"

DECES

Nous ont quittés :

le 12 juillet 2006 :

Hélène LECLUZE née JANVIER

70 ans, domiciliée « La Roche »

le 14 juillet 2006 :

Marie GUÉRIN

79 ans, rue du Docteur Laennec Pipriac

le 28 août 2006 :

Odette DENIEL née BUNOUF

95 ans, domiciliée « Combray »

le 10 septembre 2006 :

René BODIGUEL,

68 ans, domicilié « Les Maisons Neuves »

le 19 novembre 2006 :

Constant PABOEUF

80 ans, domicilié « La Houle »

NOUVEAUX RÉSIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :

* Mr et Mme BOURGEAULT Gérard et leurs enfants « Gominé »

* Mr BRISSET Jérôme et Me JEANNE Laëtitia « Sur la Cohue »

* Mr DELANNÉE Alexandre et Me PRIOUL Sylvia « La Belle Alouette »

* Mr DUVAUCHELLE et Me PINAULT « La Roche »

* Mr FISCELLI Bruno « La Houle »

* Mr GEFFLOT David « Le Souchais »

* Mr LEROUX Emmanuel, Me LAURIER Lucienne et leurs enfants « Le Jarillé »

* Mr POIRIER Ludovic, Me THOMAS Sabrina et leur fille « La Manchonnais »

* Mr RIDARD Henri « Beaucel »

* Mr TAUPIN Guillaume « La Manchonnais »

* Mr et Mme MAHÉ André et leurs enfants « Gominé »

PERMANENCES

de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale a lieu en Mairie le 3ème mardi de chaque mois sur rendez-vous.

du Conseiller Général

La permanence du Conseiller Général, Mr Alain-François LESACHER, se tiendra en mairie le mardi 13 février 2007 de 11 h à 12 h.

Information Administrative

En vue de lutter plus efficacement contre la fraude lors de la constitution des dossiers de demande de carte d'identité et de passeport, une circulaire interministérielle ouvre à l'expérimentation un nouveau dispositif de délivrance des actes d'Etat Civil par les services municipaux.

Cette expérimentation vise à dispenser le demandeur de recueillir une copie intégrale de son acte de naissance, nécessaire à l'instruction de sa demande. C'est la commune lieu de dépôt du dossier qui prend en charge cette démarche.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2007, pour obtenir une *carte nationale d'identité*, le demandeur doit se présenter en mairie, muni de :

- un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, TELECOM ...)
- deux photos d'identité format 35 x 45 mm, la hauteur de la tête, mesurée du bas du menton jusqu'au sommet de la tête, doit être entre 20 et 25 mm minimum, et 5 mm de chaque côté des oreilles ainsi que du menton au bas de la photo, sur fond clair et uni
- deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur.
- L'ancienne carte d'identité.

Pour le *passeport*, il faut :

- un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, TELECOM ...)
- deux photos d'identité conformes aux normes spécifiques pour un passeport (non identiques à celles en vue d'obtenir une carte d'identité)
- deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur
- un timbre fiscal de 60 €
- L'ancien passeport.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mr PROVOST Gérard	Brubet	Extension stabulation Construction fumière Et bassin tampon	05/08/06
Mr JINVRESSE Mickaël	La Houle	Construction fumière Couverte et fosse	09/08/06
Me DANIEL Anne	La Vionnais	Réhabilitation maison	30/06/06
Mr BAUDU Daniel	La Roche	Extension habitation	28/09/06
Mr MASSIOT Philippe	Gominé	Construction fumière Couverte et fosse	31/10/06
Mr MASSIOT Philippe	Gominé	Garage agricole	16/11/06
Mr et Mme LE BARH Ronan Permis modificatif	Le Souchais	Changement implantation maison habitation	24/11/06

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mr MORIN Julien	La Vionnais	Pose de Vélux Réouverture fenêtre	09/08/06
Mr et Mme GEFFLOT Bernard	Beaucel	Réhabilitation maison	13/07/06
Me CHEVAL Karine	Gominé	Pose Vélux	20/07/06
MM TOOP et BRAGANCE	Beaucel	Extension habitation	31/10/06
Mr BAUDU André	Le Jarillé	Changement 2 fenêtres	29/09/06
Mr RICHARD Pascal	Brubet	Clôture	24/11/06

LE PACT ARIM EN ASSEMBLEE GENERALE A RAPPELE QUE LES PERSONNES AGEES SONT « AU CŒUR DE NOTRE QUOTIDIEN »

Comme tous les ans le Pact Arim d'Ille et Vilaine a tenu son Assemblée Générale qui s'est déroulée, cette année, sur la communauté de Semnon & Moyenne Vilaine, secteur sur lequel il assure l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Rappelons que le mouvement PACT ARIM est un réseau national associatif intervenant dans l'amélioration et l'adaptation de l'habitat ; il peut donc aider les propriétaires de logements dans leurs projets de travaux en les conseillant ou recherchant des financements auprès des pouvoirs publics.



C'est donc le 27 juin à Bain de Bretagne que le Maire, Mr Jean-Claude Vigour a accueilli à la salle du Clos Loisel, l'ensemble des administrateurs, des salariés du Pact Arim et leurs invités. Il a rappelé que le passage du Pact Arim dans une commune était apprécié, car non seulement on ressentait une nouvelle dynamique en matière d'amélioration des logements, mais en plus les façades reprenaient des couleurs, à l'image de la campagne de ravalement actuellement engagées sur la communauté de communes.

La Présidente du Pact Arim, Michelle Coquemont a présenté les éléments d'activité de l'association en matière d'amélioration de l'habitat sur le département, et plus spécialement sur l'action de maintien à domicile, la journée était plus spécialement consacrée aux personnes les plus âgées.



« Les Personnes âgées sont en effet au cœur du quotidien » a précisé Ghislain de Salins le directeur, « car la population bretonne est plus âgée que celle de la France métropolitaine. En 2030, la part des 60 ans et plus continuera d'être plus élevée en Bretagne (34%) que dans le reste de la France (31 %) »

La hausse globale du nombre de ménages, dont une grande part liée au vieillissement avec des ménages de une à deux personnes, devrait générer une demande supplémentaire d'environ 200 000 logements par an. »

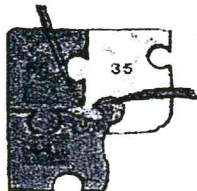
Pascale Bobille, de la Direction Personnes âgées et Personnes handicapées du Département, a présenté le rôle du Conseil Général d'Ille et Vilaine en matière de politique gérontologique. Elle a évoqué la volonté de l'Assemblée départementale de renforcer la notion de solidarité et présenté les actions majeures engagées en faveur des personnes âgées.

Daniel Delaveau, Vice Président du Conseil Général en charge du logement et de l'Habitat a insisté sur le fait que le Pact Arim est pour l' élu, un partenaire déterminant en matière d'habitat privé. Il rappelle outre son action en faveur des personnes âgées, que le département l'a missionné pour informer les propriétaires privés sur les financements alloués en matière de logements à loyers maîtrisés et les conseiller dans le cadre du montage technique et financier de leur projet.



Sachez que le Pact Arim tient des permanences dans la plupart des Communautés de communes. Vous avez le projet de rénover un logement pour le louer, de l'adapter au vieillissement ; vous rechercher un gestionnaire immobilier, un conseiller habitat est près de chez vous pour vous conseiller gratuitement. Renseignez-vous sur les dates de permanences au :

PACT ARIM d'Ille et Vilaine 02 99 79 51 32



Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine

Décembre 2006

Vous avez entre 16 et 25 ans, êtes sortis du système scolaire ? Vous avez des questions sur :



- ☐ **l'emploi** (aide à la rédaction de CV, lettres de motivation, mise en relation avec des employeurs, accès Internet gratuit, création d'activités, parrainage...),
- ☐ **la formation** (information, construction du parcours, financement...),
- ☐ **la santé, le transport, le logement** (mise à disposition de cyclomoteurs, soutien psychologique...),
- ☐ **l'accès à la culture, aux loisirs, aux sports** (séjours de vacances et accès aux loisirs à tarifs préférentiels,...)
- ☐ **les aides financières**

La Mission Locale pourra vous aider à répondre à ces interrogations ! Pour cela, il suffit de nous contacter au **02 99 72 19 50**, un rendez-vous vous sera proposé avec un conseiller en insertion professionnelle soit sur votre commune soit à Redon. Alors. n'hésitez plus !

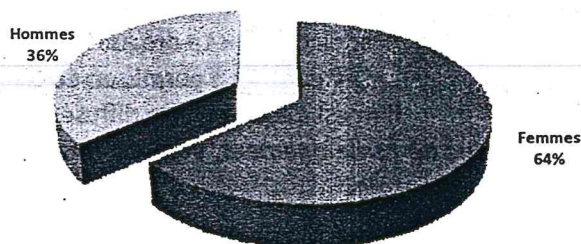
La Mission Locale en quelques mots.....

Composée d'une équipe de 21 professionnels, la mission locale assure un service public d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement (insertion sociale et professionnelle) pour les jeunes habitant sur la zone de compétence de la Mission Locale du Pays de Redon et Vilaine (2 régions : Bretagne et Pays de la Loire - 3 départements : Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire Atlantique - 8 cantons : Redon, Pipriac et Grand-Fougeray en Ille-et-Vilaine, Allaire, La Gacilly et La Roche Bernard dans le Morbihan, St Nicolas de Redon et Guémené-Penfao en Loire Atlantique - 51 communes).

..... et quelques chiffres

- ☐ 683 nouveaux inscrits à ce jour, 679 en 2005
- ☐ 1 631 jeunes suivis, 1 636 en 2005
- ☐ 15 587 contacts, 12 255 en 2005

Répartition Femmes/Hommes premiers accueils 2006



Quelques unes de nos actions.....

DE SAISONS EN SAISONS...



Alors que certains jeunes sont en quête du contrat à durée indéterminée (CDI), d'autres adoptent un rythme de travail lié à saisonnalité : cinq ou six mois de travail l'hiver, deux ou trois mois l'été.

Les secteurs d'activités sont multiples : maraîchage, animation, hôtellerie-restauration, ... Cela signifie aussi que les compétences recherchées par les employeurs sont diversifiées. Il est donc difficile de vivre et d'être saisonnier sans être polyvalent. Un travailleur sur trois exerce deux, voire trois activités différentes (ou plus) dans l'année.



Certains ont l'occasion de partir à l'étranger – dans ce cas, la maîtrise des langues étrangères peut s'avérer indispensable – mais attention, ce ne sont pas des vacances, bien au contraire. Le propre du travail en saison est d'être particulièrement intensif.

Comment postuler ? Contactez votre conseiller en insertion à la Mission Locale

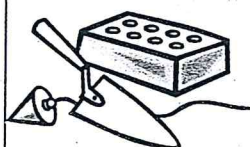
.../...

PORTRAIT D'UN JEUNE APPRENTI

Pierre arrive avec ses frères et sœur à Cherbourg en 2004, laissant derrière lui ses parents, restés en Guinée. Il s'inscrit rapidement à la Mission Locale de Cherbourg, et commence à travailler sur son orientation professionnelle. Ce travail le conduit à participer à une préprofessionnalisation aux métiers du bâtiment, à découvrir le métier de maçon. Désormais, son projet est clair : il veut se former pour exercer ce métier. Le choix de l'alternance s'impose de lui-même. Il va pouvoir commencer à gagner sa vie tout en apprenant son métier.



Ses recherches d'emploi sont fructueuses : Pierre trouve un employeur à Glénac et un CFA à Saint Brévin les Pins. Il arrive sur Redon en septembre 2006 où il trouve rapidement un logement. Tout semble réglé, mais c'est pourtant à ce stade que la Mission Locale est sollicitée : depuis son arrivée, l'employeur aide Pierre à payer une partie des frais d'entrée dans son logement, vient le chercher le matin pour l'amener sur les chantiers, le ramène chez lui le soir.... l'employeur autant que Pierre a besoin d'aide, il prend alors contact avec une conseillère en insertion professionnelle.



Pierre doit payer son loyer, il doit faire face à tous les frais liés à une installation.

Une aide financière du Fonds d'Aides aux Jeunes lui est octroyée pour l'aider notamment à financer ses trajets vers le CFA. Son problème de mobilité est temporairement réglé : la mission Locale met à sa disposition un cyclomoteur pour une durée de 4 mois.... voilà où en est Pierre ; sa situation est stabilisée, son employeur est satisfait de son travail. Malgré tout, son accompagnement à la Mission Locale n'est certainement pas terminé.

SANTE

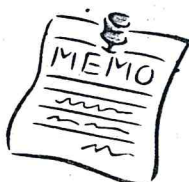
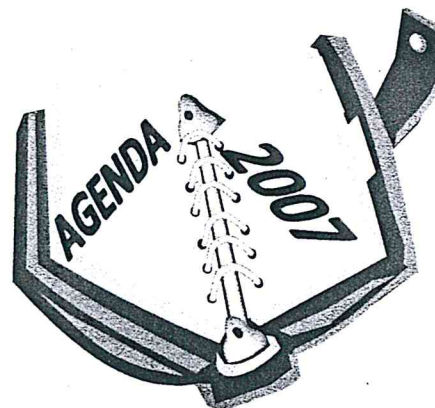


La Mission Locale en lien avec le CLPS de Redon et avec le soutien de l'association ATTOT a permis à un groupe de jeunes de réaliser un film de 10 minutes sur les conduites addictives : « La drogue en vérité ».

Cette action a permis un échange entre les jeunes et des professionnels sur ce thème. Ce film est destiné à être diffusé auprès d'autres jeunes.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter Madame Catherine GUIHO, Conseillère en insertion à la Mission Locale.

20 janvier 2007	Forum des métiers, Maison des Fêtes à Redon
Février/Mars 2007	Carrefour des métiers et de l'orientation de l'EREA
Mars 2007	Semaine Régionale de l'Apprentissage avec portes ouvertes au sein des CFA
19 au 23 mars 2007	Semaine de l'Europe
28 mars 2007	Forum Loisirs Vacances
18 avril 2007	Forum de l'apprentissage et de l'alternance
23 au 27 avril 2007	Semaine de santé – Forum santé
26 avril 2004	Assemblée Générale de la Mission Locale (à confirmer)
Mai à Juillet 2007	Ateliers de recherche de contrat en alternance ou d'information sur le dispositif



Mission Locale Jeunes du Pays de Redon et de Vilaine

1 Rue du Tribunal – BP 70234 - 35602 REDON CEDEX

☎ 02 99 72 19 50 - ☎ 02 99 72 34 64 - @ mlprv@ml-redon.com

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi ⇨ 8 H 30/12 H 30 – 13 H 30/17 H 30
Vendredi ⇨ 8 H 30/12 H 30 – 13 H 30/17 H 00

Le Point Accueil Emploi, Canton de Pipriac

Missions du PAE

L'association « loi 1901 » est financée par les communes, la Communauté de Communes de Pipriac et le Conseil Général d'Ille et Vilaine.

Le PAE est un organisme généraliste d'accueil, d'information et de mise en relation pour toute demande concernant l'emploi, l'insertion et la formation et s'adresse aux personnes et employeurs domiciliés sur le canton.

On y trouve les offres d'emploi de l'ANPE de l'ADIPH 35/Cap Emploi, des CDG 35 et 56 et autres d'employeurs locaux, ainsi qu'une information sur les aides et mesures à l'emploi.

Des documents spécialisés (pour réaliser un CV, rédiger une lettre de motivation) sont à votre disposition, et une aide vous est proposée au besoin.

Un conseil : n'attendez plus la dernière minute pour mettre à jour le CV que l'employeur vous demandera.

Enfin, le PAE est la structure de proximité au cœur d'un travail en partenariat avec l'ANPE, la Mission Locale, L'AIDE Emploi - Services....

Les permanences sont :

Mardi et vendredi de 9h à 12h au PAE, 33 place de Verdun - 35550 Pipriac

Jeudi de 9h15 à 12h, à la Mairie de Sixt / Aff.

Pour tout renseignement : ☎ 02.99.34.36.91 / ☎ 02.99.92.10.42
e-mail : pae.pipriac@libertysurf.fr

Contact : Caroline Le Bris, animatrice et Laurence Bonjour, aide - administrative

Elections Chambre d'Agriculture

Calendrier et modalités des élections

- Campagne électorale se déroule du 8 janvier 2007 au 30 janvier 2007.
- Proclamation des résultats le 6 février 2007 au plus tard.

Cette année le vote se fait par correspondance.

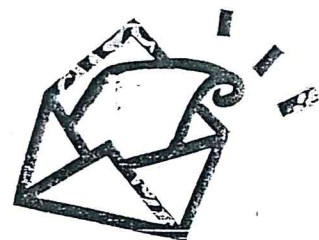
Comment voter ?

- le vote par correspondance se déroulera à compter de la réception du courrier contenant le matériel de vote jusqu'au **31 janvier 2007**.
- vous recevrez vers le 21 janvier, un ensemble de matériels de vote, comprenant :
 - 1 profession de foi et un bulletin de vote de chaque liste ;
 - 1 enveloppe électorale opaque destinée à recevoir le bulletin de vote de l'électeur ;
 - 1 enveloppe d'envoi pré affranchie ;
 - 1 notice explicative précisant les modalités de vote par correspondance

Pour voter :

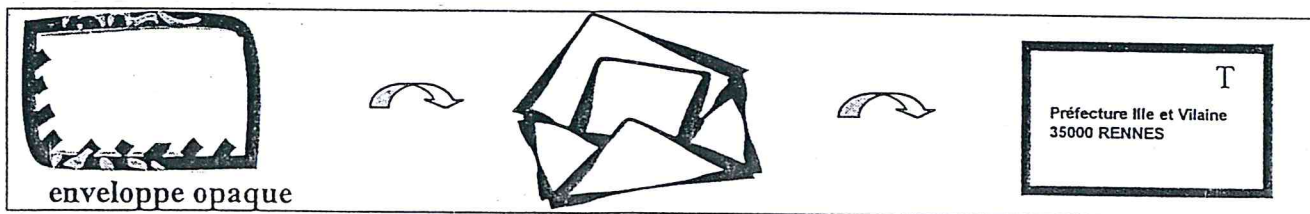
1) Introduisez votre bulletin de vote dans l'enveloppe opaque

- il ne doit figurer aucune mention sur le bulletin de vote
(*ni rature, ni panachage*)
- n'oubliez pas de **CACHER** l'enveloppe (= obligatoire !)



2) Introduisez l'enveloppe électorale opaque cachetée dans l'enveloppe d'envoi

- n'oubliez pas d'indiquer, au besoin, les éléments demandés (*cf. notice jointe aux matériels de vote*)
- n'oubliez pas de **SIGNER** cette enveloppe (= obligatoire !)



3) POSTEZ votre courrier !!



*Le vote par correspondance est simple !
Lisez bien les instructions qui vous seront fournies !
N'attendez pas, VOTEZ dès réception des documents de vote !*

Syndicat Intercommunal des Eaux de PORT DE ROCHE

L'année 2005 en bref...

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les Clients

7 063

Nombre total de clients au service d'eau potable recensés au 31 décembre 2005.

Répartition des clients par commune en 2005 Progression par rapport à 2004

Commune	2004	2005	Evolution N/N-1
BAINS SUR OUST	1 492	1 525	2,21 %
LA CHAPELLE DE BRAIN	671	680	1,34 %
LANGON	890	882	-0,90 %
RENAC	512	529	3,32 %
SIXT SUR AFF	1 013	1 022	0,89 %
ST GANTON	290	292	0,69 %
ST JUST	572	578	1,05 %
STE ANNE SUR VILAINE	557	567	1,79 %
STE MARIE	951	988	3,89 %
Total de la collectivité	6 948	7 063	1,65 %



Syndicat Intercommunal des Eaux de NORD DE ROCHE

PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

Sur les installations

Sécurité des installations – Plan VIGIPIRATE

Mise en place de systèmes anti-intrusion

Aménagements pour garantir la sécurité du personnel

Sur les sites suivants :

Réservoirs de Montenac, Sixt sur Aff, Bains sur Oust et La Chapelle de Brain, et suppression de St Anne sur Vilaine :

- Mise en place de grates corps, barres anti-chute, crinolines, échelles ...

Reprise d'étanchéité

Sur la Bâche de Montenac et la Suppression de St Anne sur Vilaine

Sur le réseau de distribution

Mise en place de bornes de puisage

Renforcement de la sécurité en distribution

Renouvellement de canalisations :

- Sixt sur Aff : Trohinat
- Distribution du réservoir de Balac vers St Just et La Chapelle de Brain
- Bourgs de La Chapelle de Brain et de St Ganton dans le cadre des travaux d'assainissement
- Canalisations en amiant ciment et PVC collé

Travaux suite à la modélisation

- Mise en place de deux stabilisateurs de pression à Bains sur Oust « L'Ile aux pies » et au Nord de Sixt sur Aff
- Suppression du robinet flotteur au réservoir de La Chapelle de Brain

Sécurisation du Syndicat

- Raccordement entre le Meneu et St Just sur le feeder OUEST 35 (6 km)

Compteurs divisionnaires

Mise en place de plusieurs compteurs divisionnaires afin de mieux sectoriser le réseau



Syndicat Intercommunal des Eaux de PORT DE ROCHE

L'année 2005 en bref ...

LE RÉSEAU

78,96 %

495,28 km

Rendement annuel 2005 du réseau de distribution.

Linéaire total du réseau de distribution du Syndicat
Intercommunal des Eaux de PORT DE ROCHE

LA QUALITE

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	30	30	100,0
Physico-chimique	31	31	100,0
Nombre total d'échantillons	31	31	100,0
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	1	1	100,0
Physico-chimique	2	2	100,0
Nombre total d'échantillons	3	3	100,0
TOTAL échantillons	34	34	100,0



Syndicat Intercommunal des Eaux de PORT DE ROCHE

LES VOLUMES D'EAU

Commune	2004	2005	Evolution N/N-1
BAINS SUR OUST	168 389	164 668	- 2,21 %
LA CHAPELLE DE BRAIN	44 421	49 182	10,72 %
LANGON	72 820	76 862	5,55 %
RENAC	46 626	39 381	- 15,54 %
SIXT SUR AFF	89 909	94 322	4,91 %
ST GANTON	23 243	25 296	8,83 %
ST JUST	48 807	47 418	- 2,84 %
STE ANNE SUR VILAINE	53 337	55 962	4,92 %
STE MARIE	85 867	92 858	8,14 %
Total de la collectivité	633 419	645 949	1,98%

Repartition du nombre de clients par type de consommation en 2005 :

	2005	Dont < 200 m3/an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m3/an (tranche 2)	Dont conso > 6000 m3/an (tranche 3)
Total de la collectivité	7 063	6 703	359	1
Répartition	-	94,90 %	5,09 %	0,01 %





L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



La Loi sur l'eau 92-3 du 3 janvier 1992 impose
aux communes d'assurer le contrôle
des dispositifs d'assainissement non collectif.

L'arrêté préfectoral du 22/12/2005
fixe les modalités de transfert de la compétence
des communes de BRUC sur AFF, GUIPRY, LIEURON,
LOHÉAC, PIPRIAC, SAINT GANTON, SAINT JUST,
SAINT MALO DE PHILY et SIXT sur AFF
en matière d'assainissement non collectif à la
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE PIPRIAC

Les missions du SPANC :

Le contrôle des installations neuves :

- Contrôle de conception - coût à supporter par le demandeur : 37,23 € H.T.
- Contrôle de réalisation - coût à supporter par le demandeur : 102,25 € H.T.

- Le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes. En contrepartie de ce service, une redevance annuelle de 27,91 € H.T. sera prélevée sur la facture d'eau de chaque usager du SPANC, à partir du mois de décembre 2006. Cette redevance est destinée à financer les charges de fonctionnement du SPANC et notamment les coûts des contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement individuel dont la mission a été confiée à la Société SAUR France dans le cadre d'un marché public notifié le 05/05/2006.

« Protéger le Milieu Naturel et Respecter la Loi,
C'est préserver notre Environnement »

M. Gilbert AMOSSÉ

Président de la Communauté de Communes du Canton de PIPRIAC

Le contrôle de bon fonctionnement de votre installation d'assainissement autonome

L'organisation de la mission de contrôle de fonctionnement des installations d'assainissement individuel :

- 1^{ère} phase : Envoi d'un avis de passage
- 2^{ème} phase : Visite d'un technicien
- 3^{ème} phase : Remise d'un rapport de contrôle



La visite du technicien à votre domicile :

Après un avis de passage, un technicien muni d'un badge d'identification se rendra chez vous.

Sa mission :

- Réaliser un état des lieux,
- Évaluer avec vous le fonctionnement de votre installation,
- Recueillir les éléments relatifs aux vidanges :
 - . date,
 - . nom et adresse du vidangeur,
 - . quantité de matières enlevées et lieu de dépotage.
- Vous apporter tous les conseils utiles pour l'entretien permettant un fonctionnement optimum de votre installation,
- Rédiger un rapport de visite qui vous sera adressé par courrier et que vous devrez conserver,
- Vous donner tous les conseils utiles d'entretien et/ou d'amélioration rapide.

Comment préparer la visite du technicien :

- s'assurer de la bonne accessibilité des installations d'assainissement autonome : regards de visite, fosses, bacs à graisses, événements, épandage.
- rassembler les documents concernant votre installation : plan de masse du permis de construire ou de la demande d'assainissement, notice d'installation, d'entretien.
- se munir du certificat relatif à la dernière vidange de fosse effectuée.

Merci par avance pour votre aide.

Informations utiles : N° de téléphone de la Société chargée des contrôles :

SAUR : 0811 460 314



Maison Intercommunale
Z.A. La Lande ROSE - B.P. 88051
35580 GUICHEN

PRÉVENTION DES SACS JAUNES

Le SMICTOM reçoit régulièrement des réclamations d'usagers confiant leur mécontentement quant à l'utilisation des sacs jaunes. Des personnes peu soucieuses de l'environnement et de l'économie s'en servent pour mettre des ordures ménagères ou tout autre chose que des emballages en plastique, des briques alimentaires, des boîtes métalliques, des cartonnettes pour lesquels les sacs jaunes sont prévus.

Nous tenons à vous rappeler que l'achat des sacs jaunes est un coût conséquent pour la collectivité, celui-ci étant répercuté dans la redevance des ordures ménagères.

Enfin, il faut savoir que les sacs jaunes sont vidés et recyclés après leur collecte.



Dans le sac jaune :

ATTENTION, DÉSORMAIS VOS BOUTEILLES D'HUILE ALIMENTAIRE, MAYONNAISE ET KETCHUP EN PLASTIQUE VIDES PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉES DANS VOTRE SAC JAUNE

BOÎTES MÉTALLIQUES



BRIQUES ALIMENTAIRES



COLLECTE UNE FOIS
PAR SEMAINE

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



CARTONNETTES



Les grands cartons doivent être portés à la déchèterie

A NE PAS DÉPOSER DANS LE SAC JAUNE

pots de yaourt

barquettes plastiques

films et sacs plastiques



Restes de repas, couches,
boîtes sales, autres déchets
périssables

seringues

barquettes polystyrènes

Le compostage individuel sur le SMICTOM du NAR

Dans le but de préserver l'environnement, le SMICTOM du NAR renforce sa politique de tri et de réduction des déchets, en encourageant la pratique du compostage individuel. En effet, en association avec la collecte sélective mise en place sur le territoire du SMICTOM du NAR depuis 2000, le compostage individuel permettra de soustraire la part fermentescible des ordures ménagères (déchets de cuisine et de jardin) de nos poubelles.

A partir de début 2007, le SMICTOM va proposer aux personnes qui le souhaitent, des composteurs individuels. Cette opération se fera en trois temps (voir carte) : **une première zone-pilote sera tout d'abord équipée. La deuxième zone sera équipée à partir du printemps 2007 et la troisième zone à partir de l'automne 2007.**

> Deux types de composteurs seront alors proposés :

Un composteur de 300 litres (en plastique recyclé) pour les jardins de moins de 500 m²,

Ou un composteur de 600 litres (en bois) pour les plus grands terrains.

> Qu'est ce que le compostage ?

Le compostage est un procédé naturel de dégradation des déchets organiques (appelés également des biodéchets) en présence d'oxygène et d'eau, par le biais de micro-organismes (champignons microscopiques, bactéries...).

> Composter, est-ce vraiment utile ?

Le compostage est très utile car il permet de limiter la quantité d'ordures ménagères (et donc les coûts de collecte et de traitement de ces déchets). De plus il permet de produire un amendement de qualité pour votre terre : le compost favorise la vie du sol en renforçant le stock d'humus et en améliorant sa fertilité.

> Composteur ou compostage en tas ?

Le composteur contient les déchets à composter en un volume réduit et permet de les protéger des aléas climatiques. De plus, les nuisances visuelles sont réduites et les déchets sont hors de portée des animaux.

Il faut cependant noter que le compostage en tas est souvent plus intéressant pour des jardins de grande surface.

> Comment obtenir un bon compost ?

Pour assurer la réussite d'un bon compostage, il faut mettre ensemble des déchets de cuisine avec des déchets de jardin en variant la nature des déchets (sec et humide, vert et brun, azoté et carboné, fin et grossier) et les mélanger le mieux possible les uns avec les autres.

On entend par déchets verts : tontes de gazon, fruits et légumes, restes de repas d'origine végétale, riz, pâtes... On entend par déchets bruns : feuilles, tailles de haie réduites en morceaux, marc de café, sachets de thé...

> Quelles sont les conditions pour obtenir un composteur par le SMICTOM du NAR ?

Si vous êtes intéressé par un composteur à prix réduit (15 € pour un composteur de 300 litres et 20 € pour un composteur de 600 litres), complétez et signez le coupon-réponse situé en bas de page **en joignant un chèque libellé au nom de "Trésor public de Guichen"** d'un montant correspondant à votre commande (ce dernier ne sera encaissé qu'après la livraison du composteur). **La zone-pilote sera équipée en premier et des réunions d'informations auront lieu dans chaque mairie où les composteurs seront mis à votre disposition.** Les dates exactes vous seront directement communiquées par courrier. **Réponse souhaitée pour le 31 janvier 2007.**



Si vous souhaitez commander un composteur, retournez ce coupon ainsi que votre chèque à l'adresse suivante :

SMICTOM du NAR - Maison Intercommunale - ZA La Lande Rose - BP 88051 - 35580 GUICHEN

Nom : _____ Prénom : _____

Nombre de personnes au foyer : _____ Compostez-vous déjà ? Oui ☐ Non ☐

Choix du composteur (à cocher) :

- ☐ Un composteur de 300 litres en plastique recyclé au prix de 15 €
☐ Un composteur de 600 litres en bois au prix de 20 €

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____ Signature _____

Pour tout complément d'information, contactez le SMICTOM du NAR au **02 99 57 04 03**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 juin 2006 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil six, le vingt-et-un juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 15 juin 2006

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mr M. DUCLOYER, Mr G. PROVOST, Mme M. TEMPLÉ.

Absent Excusé : Mr Y. LE BON DE LA POINTE

Secrétaire : Mme J. BOULAIS

Ordre du Jour

- * *Vote des subventions,*
- * *Compte-Rendu de la Commission Voirie*
- * *Compte-Rendu de la Commission Bâtiments*
- * *Devis Extension Réseau d'Eau chemin "Sur la Cohue"*
- * *Information Commerces*
- * *Questions diverses.*

1 - Subventions

Après délibération, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

• Ecole « La Providence » PIPRIAC	
☐ Frais de fonctionnement	70.00 € par élève
☐ Fournitures scolaires	11.10 € par élève
☐ Transport Piscine	5.55 € par élève
☐ Journée éducative	4.40 € par élève
☐ Noël des enfants	2.38 € par élève
☐ Cantine	10.04 € par élève
	TOTAL
	103.47 € par élève

Afin d'harmoniser les subventions entre Pipriac et Saint-Ganton, de favoriser l'équité entre parents, le conseil décide d'adopter le système de subvention de la commune de Pipriac pour l'école privée « La Providence ». Les subventions non obligatoires sont divisées en 2 par rapport à ce que donne la commune de Pipriac car l'assemblée considère que Pipriac bénéficie en totalité des retombées économiques et commerciales.

• COLLEGE ST JOSEPH PIPRIAC (4 séjours x 46 €)	184.00 €
• LYCÉE ISSAT subv.annuelle 1 élève	40.00 €
• LYCÉE TECH. LA NOE ST YVES subv.annuelle 2 élèves	80.00 €
• CHAMBRE DES METIERS 35 subv.annuelle 1 élève	40.00 €
• LYCÉE PRIV.AGR.La Lande du Breil subv.annuelle 1 élève	40.00 €
• LYCÉE PRIVÉ Saint Sauveur subv.annuelle 1 élève	40.00 €
• C.F. Apprentis Bâtiment subv.annuelle 1 élève	40.00 €
• Office Intercommunal d'Animation Sportive (3.20/habitant)	1 283.20 €
• Comice Agricole	160.40 €
• Mission Locale des Pays de Redon-Vilaine (0.92+0.08/habitant)	401.00 €
• A.I.D.E.	100.00 €
• Chant'Amitié	60.00 €

2 - Transport par taxi des maternelles – Année scolaire 2005-2006

Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulée par le bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée la Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2005-2006 pour la somme de 1 928, 65 €, ainsi que la demande de participation au déficit de cette même année.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention pour un montant de 2 000 € au profit du bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée La Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2005-2006.

3 - Recettes Amendes de Police

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Conseil Général l'informant que la Commission Permanente a retenu la commune de Saint-Ganton pour être bénéficiaire des recettes d'amendes de Police, et propose une subvention du 3 180 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la somme de 3 180 € pour aider à financer l'opération : aménagement piétonnier « Le Coin du Mur », et autorise Mr le Maire à signer toute pièce administrative et comptable se rapportant à cette décision.

4 - Commerce « Epi Service » - Devis Détecteur de mouvement

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée présente que dans le local du commerce « Epi Service », la sonnette d'entrée et le panneau de signalisation « issue de secours » sont en panne et ne sont plus réparables. Il propose que le remplacement de ces appareils soit pris en charge par la commune, étant donné que ce n'est pas un entretien.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise GEFFLOT René, sise à Pipriac 35550, pour la somme de 385.72 € HT, soit 461.32 € TTC (quatre cent soixante-et-un euros trente-deux centimes), et autorise Mr le Maire à signer les pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

5 - Devis Extension Réseau d'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devient urgent de procéder à l'extension du réseau d'Eau au lieu-dit « Sur la Cohue » pour que la construction prévue puisse se faire. Il propose un devis de la SAUR France pour la somme de 976.59 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société SAUR France, sise à Mordelle 35310 –ZA Avenue des Platanes- pour la somme de 816,54 € HT, à savoir 976,59 € TTC (neuf cent soixante seize euros cinquante neuf centimes)).

6 – Questions diverses

*** Compte-Rendu de la réunion de la Commission Voirie**

Mr BOUREL René, président de la commission, expose un résumé de la réunion de la Commission Voirie:

- Curage de fossés : le village de « Brubet » et la route allant de « Brubet » à « la Tremblais ». Sur cette route, il est préconisé d'ouvrir un fossé à ciel ouvert du côté des bâtiments agricoles. De ce fait, chaque riverain concerné aura à charge le busage nécessaire pour accéder à son terrain.
- Busage : « la Houle » de la route de Pipriac jusqu'au busage effectué en 2003.

* Compte-Rendu de la réunion de la Commission Bâtiments

Mr BOUREL René, président de la commission, relate la réunion de la Commission Bâtiments :

- La porte d'Entrée Principale de la salle polyvalente doit être obligatoirement ouverte à clé lors de l'utilisation de la salle. Elle **ne doit en aucun cas être fermée** car elle est une issue de secours en cas de problème.
- Il est évoqué le système de comptage de la vaisselle. Une proposition est émise : ne pas compter la vaisselle, donner les clés du local vaisselle à l'utilisateur, et, en contre partie, augmenter le tarif de la salle. Le Conseil décide de rester au système existant car le fait de compter la vaisselle responsabilise chacun de nous. Elle devra être comptée par la personne responsable de la salle en présence de la personne responsable de la location de la salle
- Une notice d'explications devra être affichée pour les gros appareils électro-ménagers.
- A Noter : les articles 4 et 21 du règlement de la salle ont été modifiés.
 - L'article 4 stipule que la salle sera louée à la personne qui l'aura retenue la première, qu'elle soit de la commune ou non.
 - L'article 21 indique qu'en cas de panne des équipements, le demandeur ne peut prétendre à aucune indemnité.

* Commerce « Bar – Restaurant – Dépôt de pain » « La Crémaillère »

La gérante, Mme Costard Sylvie, informe Mr le Maire qu'elle va cesser son activité au cours des trois prochains mois.

* Information sur le SPANC

Mr le Maire fait savoir au conseil et aux citoyens que la redevance 2006 du SPANC va commencer en décembre 2006 : 110 € / 4 ans = environ 30 € par an pendant 4 ans.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 septembre 2006 à 18 heures

L'an deux mil six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 19 septembre 2006

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mr Y. LE BON DE LAPOINTE, Mr G. PROVOST, Mme M. TEMPLÉ.

Absent Excusé : Mr M. DUCLOYER

Secrétaire : Mr Y. LE BON DE LAPOINTE

Ordre du Jour

- * *Eglise,*
- * *Photocopieur,*
- * *Pompes à essence du commerce*
- * *Questions diverses.*

1 - Engagement des travaux de l'Eglise

Après plusieurs réunions au sujet de la réhabilitation de l'Eglise, et devant son état de délabrement et son risque de fermeture, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'affirmer leur volonté de rénover l'Eglise de Saint-Ganton.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'effectuer les travaux nécessaires à la réhabilitation de l'Eglise de Saint-Ganton,
- De solliciter toutes les subventions susceptibles d'être allouées à la commune, à savoir : les subventions Départementales, Régionales et d'Etat.

2 - Changement du photocopieur

Monsieur le Maire informe que le photocopieur du secrétariat de la mairie devient vétuste et qu'il n'a plus toutes ses compétences du fait de son âge. Il propose au conseil municipal d'acquérir un nouveau matériel plus adapté à l'évolution des tâches administratives, sachant qu'après renseignements pris auprès des Conseil Général et Régional, il n'y aura pas de subventions.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'acquérir un nouveau photocopieur,
- De solliciter une subvention d'Etat susceptible d'être allouée à la commune.

3 - Pompes à carburant du commerce « Epi Service »

Mr René Bourel sort de la salle de Conseil.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que les pompes à carburant du commerce multiservices « Epi Service » sont très vétustes et ne sont plus aux normes actuelles. Sachant qu'il n'y aura pas de subventions des Conseil Général et Régional, mais que ce service est indispensable pour la pérennité du commerce, il faudrait envisager d'acheter de nouvelles pompes.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'acquérir des nouveaux appareils distributeur, pupitres et installation,
- De solliciter une subvention d'Etat susceptible d'être allouée à la commune.

4 - Bail du commerce « La Crémaillère »

Dernier café-restaurant-dépôt de pain

Monsieur le Maire informe que, suite aux entretiens de candidature pour la gérance du commerce « La Crémaillère », il propose Mme Guillot Nelly sise à Sainte-Anne-sur-Vilaine pour assumer ce poste.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour attribuer le poste de gérante du commerce « La Crémaillère » à Mme Guillot Nelly, et autorise Mr le Maire à signer le bail ainsi que toutes pièces administratives et comptables.

6 - Peintures Commerce « La Crémaillère »

Café-restaurant-dépôt de pain

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les murs intérieurs du commerce « La Crémaillère » auraient besoin d'être nettoyés et repeints. Il rappelle que le problème d'acoustique à l'étage n'avait pas été solutionné. Il demande l'avis à l'assemblée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de missionner une entreprise pour nettoyer et repeindre les murs de la « Crémaillère »
- de voir le problème d'acoustique
- d'accepter le devis de l'entreprise DECO FULK SARL JOURDAN – B.P. 29, 19 rue Saint Roch- 35390 LE GRAND FOUGERAY d'un montant de 2 925,14 € HT, soit 3 498,47 € TTC (trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et quarante-sept centimes) pour repeindre les murs du rez de chaussée et les murs de l'étage avec un produit isolant acoustique.
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à cette décision.

7- Virement de Crédits

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le crédit prévu au chapitre 21531 « Réseau d'adduction d'eau » du budget de l'exercice 2006 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

<u>Objet des dépenses</u>	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	article	Somme	article	Somme
Photocopieur – Matériel de bureau et Matériel Informatique	2183/052	-980 €		
Réseau d'Adduction d'Eau			21531	+ 980 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le virement de crédit indiqué ci-dessus.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 novembre 2006 à 20 heures

L'an deux mil six, le sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 31 octobre 2006

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mr M. DUCLOYER, Mr Y. LE BON DE LAPOINTE, Mr G. PROVOST,.

Absente Excusée : Mme M. TEMPLÉ

Secrétaire : Mr M. DUCLOYER

Ordre du Jour

- * *Changement des statuts du Syndicat des Eaux de Port de Roche*
- * *Congrès des Maires,*
- * *Questions diverses.*

1 - Modification des statuts du Syndicat des Eaux de Port de Roche

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le syndicat des Eaux de Port de Roche a modifié ses statuts par délibération du 28 septembre 2006.

Après avoir pris connaissance des statuts modifiés du Syndicat des Eaux de Port de Roche, à savoir principalement l'intégration des communes de La Chapelle-de-Brain et Saint-Ganton pour la compétence « assainissement », et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les modifications votées par le comité syndical des eaux de Port de Roche en réunion du 28 septembre dernier.

2 - Congrès des Maires

Monsieur le Maire fait informer le Conseil Municipal qu'il assistera au Congrès des Maires les 21, 22 et 23 novembre prochains à Paris. A ce titre, il demande à l'assemblée de statuer sur les frais de déplacements, d'hébergement et de participation correspondant à ce congrès.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de prendre en charge les frais de déplacements, d'hébergement et de participation de Mr le Maire au congrès des Maires pré-cité,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2006 à l'article 6251 "Voyages et Déplacements".

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 novembre 2006 à 20 heures

L'an deux mil six, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 18 novembre 2006

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS,, Mr Y. LE BON DE LAPOINTE, Mr G. PROVOST, Mme M. TEMPLÉ

Absent Excusé : Mr M. DUCLOYER

Secrétaire : Mr G. PROVOST

Ordre du Jour

- * *Avant Projet Définitif de l'Eglise*
- * *Convention d'entretien des chemins d'intérêt départemental,*
- * *Maisons Fleuries*
- * *Cession d'un passage communal*
- * *Préparation réunion PLU du 15/12 prochain*
- * *Information Qualité Eau*
- * *Questions diverses.*
- * *Changement des statuts du Syndicat des Eaux de Port de Roche*
- * *Congrès des Maires,*
- * *Questions diverses.*

1 - Bilan d'entretien des sentiers pédestres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dorénavant, compte tenu de la mise en place du contrat de territoire, les aides concernant les sentiers de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée font l'objet de deux contrats :

- le réseau de sentiers d'intérêt local (boucles locales pédestres et équestres) sera géré dans le cadre du contrat de territoire soumis à la signature du président de la communauté de communes,
- le réseau de sentiers d'intérêt départemental (GR et Equilibreizh) sera géré dans le cadre de la convention spécifique.

De ce fait, le Conseil Général propose une nouvelle convention qui reprend les mêmes conditions que la précédente, concernant seulement le GR et Equilibreizh.

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser Mr le Maire à signer la nouvelle convention.

2 - Concours communal et cantonal des maisons fleuries

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter une enveloppe budgétaire pour l'organisation des concours communal et cantonal des maisons fleuries 2006.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le règlement du concours cantonal établi en réunion du 18 mai 2006 à Lohéac (résultats annexés),

- pour ce qui est du concours communal, d'allouer les sommes suivantes, pour chaque catégorie - avec et sans jardin – (résultats annexés) :

1^{er} lauréat : 45,73 €

2^{ème} lauréat : 38,11 €

3^{ème} lauréat : 30,49 €

en cas d'égalité de deux candidats, de leur allouer la somme correspondant au meilleur classement des deux (ex : s'il y a deux "1^{er} résultat", allouer aux deux lauréats la somme correspondant au "1^{er} lauréat" et passer directement au 3^{ème} lauréat).

3- Indemnité d'exercice de mission des Préfectures

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décret n° 91-875 du 6/09/1991 et n°97-1223 du 26/12/1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures (JO du 28/12/1997).

Il propose au conseil municipal d'accorder à l'adjoint administratif à raison de 28 heures par semaine, une indemnité d'exercice de missions des préfectures.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'octroyer pour l'exercice 2006 une indemnité d'exercice de missions des préfectures à l'adjoint administratif au prorata de son temps de travail, à savoir 28/35^{ème}, sur la base de 1173.86 € prenant en compte le montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel pour chaque grade bénéficiaire de la fonction publique territoriale,
- de retenir le coefficient multiplicateur 1.2.

4 - Subvention Centre de Loisirs

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'association « Les ptits Loups », sise à Pipriac, sollicitant une participation financière pour le fonctionnement de son centre de loisirs dont 11 enfants de Saint-Ganton ont participé pour un total de 78 journées, au cours de l'été 2006.

Après délibération, le conseil municipal décide, par 5 votes pour et 3 contre, d'accorder une subvention de 1 € par enfant et par journée, à savoir 78 € au total.

5 - Soutien au centre hospitalier de Redon

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un comité de soutien et de promotion pour le Centre hospitalier du pays de Redon et de Vilaine s'est mis en place pour soutenir le maintien de la chirurgie à Redon. Ce dernier propose aux mairies avoisinantes de le rejoindre en prenant une adhésion.

Afin de soutenir l'action de ce comité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lui attribuer la somme symbolique de 20 €.

6 - Vente Terrain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la propriétaire des terrains et bâtiments cadastrés ZC 29,30,31,225,226,227 et 228 désire acheter le bâtiment cadastré ZC 229, et que, de ce fait, le chemin communal section ZC n°28 ne desservant plus que sa propriété, elle aimerait se porter acquéreur de ce chemin.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à vendre le chemin communal cadastré ZC n°28 d'une contenance de 1 are 10 centiares au prix de 1 € le m2, à savoir 110 € (cent dix euros) au total, les frais d'acte à la charge de l'acquéreur, sous réserve qu'elle achète le bâtiment cadastré ZC n°229.

7 - Contrat Nature

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le travail effectué par l'association CPIE sise à Saint-Just, qui a recensé les zones humides de la commune, nécessaire dans le cadre de l'élaboration de notre PLU.

Ce Contrat Nature s'effectue sur quatre années et il demande à l'assemblée le renouvellement de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de poursuivre le contrat pour la deuxième année avec une participation de 3 401 € (trois mille quatre cent un euros) pour l'année.

8 – Questions diverses

**** Avant Projet Détaillé de l'Eglise***

Mr le Maire informe le conseil municipal que le dossier de rénovation de l'Eglise avance pas à pas et que l'APD devrait nous parvenir sous peu.

**** Réunion du PLU***

Les élus présents préparent la réunion du PLU du 22 décembre prochain.

**** Information Qualité Eau***

Mr le Maire énonce les résultats de la qualité de l'Eau qui paraîtront dans le bulletin communal de décembre.

**** Frais Ecole publique de Pipriac***

La commune de Saint-Ganton va percevoir un remboursement de 915.56 € de l'école publique de Pipriac qui avait intégré, par erreur, dans les charges de fonctionnement, le coût des transports collectifs liés à l'organisation de la restauration scolaire pour les enfants de maternelle ainsi que les frais afférents à la location et l'installation de classes mobiles pour l'école primaire.

**** Miroir***

Les élus décident d'installer un miroir à la sortie du parking de l'église et de contacter la DDE pour la mise en place d'un miroir au carrefour Les Bourdaines Brubet – Pipriac St-Ganton.

**** Energies renouvelables***

Le Conseil Général émet un appel à projets en vue de soutenir les opérations exemplaires en terme de réflexions et de performance énergétiques. Le conseil décide d'inscrire le déshumidificateur de l'église, s'il rentre dans les conditions.

**** Syndicat d'Assainissement***

Le Conseil municipal est informé que le Conseil Général a décidé d'octroyer au Syndicat des Eaux de Port de Roche les sommes respectives de 82 150 € pour la création de la station d'épuration sur la commune de St Ganton, et 199 735 € pour la création du réseau d'assainissement sur la commune de St Ganton.

**** Père Noël et Voeux***

Le Père Noël fera une halte à St-Ganton le samedi 23 décembre 2006 et les vœux du maire auront lieu le vendredi 5 janvier 2007.

Chers amis paroissiens,

Ce mercredi 22 novembre, le planning des messes a été établi avec les membres des équipes-relais des 7 communautés, et je les remercie d'avoir travaillé dans un esprit communautaire et fraternel .

Tout d'abord, nous avons la joie de vous annoncer qu'il y aura plus de messes à 11 heures ; c'est du fait de l'arrivée en retraite du Père Henri Héliçon à qui nous disons un cordial merci , même s'il assurera de temps en temps des services dans le diocèse de Vannes .

Pour les étapes de la Première des Communions, nous souhaitons que tous les enfants du Primaire viennent participer avec leurs camarades qui préparent la Première de leurs Communions, car ils comprendront mieux la messe, expliquée partie par partie, et par conséquent la vivront mieux et auront plus envie d'y revenir.

Comme il y a plus de messes de 11 heures, que chaque communauté chrétienne prévoit des liturgies de la Parole qui seront, de ce fait, des messes des familles . Papas et mamans, catéchistes, rencontrez-vous pour établir et nous faire parvenir le calendrier de ces liturgies.

Le 11 mars, à Lohéac, et le 29 avril à Sixt-sur-Aff, la chorale animera la messe : ces jours-là, nous n'avons mis qu'une messe à 11 heures, pour que tous les membres de la chorale puissent être là, et que les paroissiens des sept communautés se sentent invités à y participer. Bien sûr, aussi, la chorale animera les grandes fêtes, et les Communions .

Le week-end de la Pentecôte, vous remarquerez qu'il n'y a que deux messes dans le doyenné, et toutes les deux le samedi soir, 26 mai, à 19 H (à Pipriac et à Maure-de-Bretagne). Monseigneur François Saint Macary et Monseigneur Pierre D'Hornellas nous invitent à participer à la messe festive du dimanche de la Pentecôte qui clôturera « les Forums en Eglise » qui nous ont fait réfléchir à l'importance de l'Eucharistie . Nous avons à donner un témoignage de notre foi devant tant de gens ne partageant pas notre foi ou en recherche d'un sens à leur vie, et notre témoignage ne portera que si nous sommes très, très nombreux.

Cette célébration aura lieu à Rennes, au stade de la route de Lorient, des cars seront organisés, nous vous en informerons en temps utile.

R. Laillé

CALENDRIER DES MESSES DU DOYENNE DE L'AFF - 1^{er} SEMESTRE 2007

Dates	Bovel	Campel	Chap. Bouex.	Mernel	Maure	Les Brulais	Com-blessac	St Séglin	Lieuron	Pipriac	Sixt/Aff	Bruc/Aff	St Just	St Ganton	Lohéac
6/7 janvier.			11h00		11h00		9h30		19h00	11h00	11h00	9h30	9h30		
13/14 janvier.	9h30				11h00	9h30		19h00		11h00	11h00		11h00		9h30
20/21 janvier.				9h30	11h00				19h00	11h00	11h00	11h00		9h30	
27/28 janvier.		9h30			11h00		11h00	19h00		11h00	11h00		9h30		11h00
3 et 4 février			9h30		10h30 ¹				19h00	10h30 ¹	11h00	9h30			
10/11 février.					11h00			19h00		9h30	11h00	11h00		11h00	
17/18 février.	9h30			9h30	11h00				19h00	9h30	11h00		11h00		11h00
24/25 février.		11h00			11h00		9h30	19h00		11h00	11h00		11h00		9h30
3 et 4 mars.			9h30		11h00				19h00	11h00	9h30	11h00		9h30	
10/11 mars				11h00	9h30	11h00		19h00		9h30	9h30		9h30		11h00 5
17/18 mars.	11h00				11h00		9h30		19h00	11h00	11h00	9h30	11h00		
24/25 mars		9h30			11h00			19h00		9h30	11h00	11h00		9h30	
31 mars/1 ^{er} avril			11h00	9h30	11h00				19h00	11h00	11h00		11h00		9h30
Jeudi 5 avril										20h00					
Samedi 7 avril					21h00					21h00					
8 avril Pâques.		11h00			11h00	9h30			11h00	11h00	11h00	9h30	9h30		11h00
14/15 avril.	9h30				11h00			19h00		11h00	11h00	11h00		9h30	
21/22 avril			11h00		11h00		9h30		19h00	11h00	9h30		11h00		11h00
28/29 avril				9h30	11h00			19h00		9h30	11h00 5	9h30	9h30		
5/6 mai			9h30		10h30 2			19h00	10h30 4	10h30 4			10h30 4		
8 mai					10h30 4						11h00 4	11h00 4			
12/13 mai		10h30 2			9h00	9h30			19h00	11h00	9h30	11h00	10h30 2		
17 mai Ascens.	11h00				10h30			19h00		10h30 3	11h00	9h30		11h00	9h30
19/20 mai			9h30		11h00		11h00		19h00	11h00	10h30 2		9h30		11h00
26/27 mai Pente.					19h00					19h00					
2/3 juin.		9h30		11h00	11h00			19h00		10h30 2	11h00			9h30	
9/10 juin	9h00				10h30				19h00	9h30	11h00	11h00	11h00		
16/17 juin					9h30	11h00		19h00		11h00	11h00	11h00			9h30
23/24 juin			11h00		11h00		9h30		19h00	11h00	11h00		11h00		9h30
30 juin 1 ^{er} juillet				9h30	11h00			19h00		11h00	10h30 1	9h30			9h30

1 - Etapes des Premières des Communions

2 - Premières des Communions

3 - Profession de Foi

4 - Anciens Combattants

5 - Chorale

K E L E N N

Kentelioù Brezhoneg - Côrs de Galo

Cours du soir en Langues Bretonne et Gallèse

A REDON

Renseignements : Erwann PRIGENT : 02-99-72-81-41

Ouverts à tous, débutants ou non. Cours et ateliers en petits groupes.
10 € l'adhésion. 30€ le trimestre

Halte Garderie

La Halte Garderie « Les petits d'Homs », de Pipriac, accueille des enfants de 3 mois à 4 ans le lundi et le vendredi de 9 heures à 17 heures. Il reste quelques places, alors rejoignez-nous.

Tél : 02.99.34.39.28



Comité des Fêtes

Notre 2^{ème} semestre a été riche en évènements.

- Le 2 juillet avec la journée détente.
- Le 2 septembre avec le repas des bénévoles, le pique-nique a vraiment rassemblé tout le monde dans la joie et la bonne humeur.
- Cette année 2006, nous nous devions de marquer l'évènement en fêtant les 25 ans du comité. Plus de 100 personnes ont profité de cette soirée inoubliable avec repas animé par Pierrot Jumelais : véritable imitateur humoristique qui nous a fait revivre Bourvil, Charlie Chaplin et bien d'autres personnages comiques, avec son répertoire intarissable d'histoires et de chansons. Ce fut l'occasion pour Marylène de retracer l'historique du comité, de sa création à aujourd'hui, en citant ses présidents successifs. Le comité avec sa participation au repas a permis à tous les spectateurs de passer une très bonne soirée à un prix très raisonnable.
- Le prochain repas de boudins pointe à l'horizon. Prenez déjà date, il aura lieu le **24 février 2007**. Les bénéfices iront au profit de la rénovation de l'église.



Repas de Boudin

Le 24 février 2007



Anciens Combattants

Les deux années qui viennent de passer ont été marquées par le regroupement de Saint-Just et Saint-Ganton pour rendre hommage à nos anciens Combattants et victimes de toutes les guerres.

A cette occasion, une messe est célébrée pour tous nos morts anciens combattants et une gerbe est déposée au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur.

Samedi 11 novembre, l'association des anciens combattants a réuni une centaine de personnes pour son repas « cochon grillé » : un vrai succès ! Je tiens à remercier toutes les femmes d'anciens combattants qui nous ont aidés à préparer et assurer le service, ainsi que nos animateurs et chanteurs.

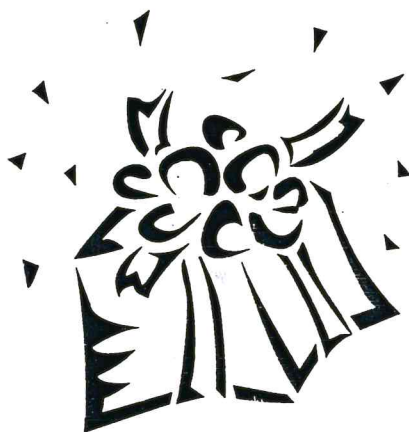
Pour cette première année, les anciens combattants s'invitent dans leur commune respective pour la commémoration du 11 novembre et le repas. Ce moment de recueillement au monument aux morts et les épreuves endurées, les font profiter de chaque instant présent et savourer ces retrouvailles conviviales.

Noël approche. Comme les années passées, nous allons rendre visite à nos anciens combattants malades et ceux qui sont en maison de retraite, un colis de Noël et une visite sont toujours très appréciés.

Le Président



LA DYNAMIQUE



Le mercredi 20 septembre dernier, nous avons repris les cours de gymnastique d'entretien à la salle polyvalente de 20h40 à 21h40, en compagnie de Rachel RAYNARD (animatrice diplômée).

Suite à ce cours, nous avons procédé à l'assemblée générale de l'association et renouvelé le bureau.

Présidente : Muriel TEMPLE
Vice-présidente : Emilienne MARCHAND
Trésorière : Martine BELLAMY
Secrétaire : Annick HAMON

Le nombre d'adhérentes augmente encore cette année, et passe à 27. La cotisation reste inchangée, soit 60 euros.

Nous allons aussi proposer un repas, le samedi 24 mars 2007 à la salle polyvalente. Vous y êtes tous cordialement invités.

En attendant cette soirée, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentons tous nos meilleurs vœux (dynamiques, bien sûr !) pour 2007.

Muriel TEMPLE.

A.O SAINT GANTON

Pour la saison 2006/2007, le club compte 52 licenciés dont 41 seniors pour deux équipes et 11 jeunes. Cette année, les jeunes se sont regroupés avec le club de Pipriac. L'entente se passe bien et remercie les joueurs pour l'encadrement des samedis.

Le 18 novembre a eu lieu un plateau de débutants de l'office, avec la participation d'une centaine de jeunes et une bonne participation du bureau et de certains joueurs.



L'équipe A, qui vient de monter, se classe 10^{ème} avec un match de retard. Mais peut mieux faire.

L'équipe B connaît un début de saison satisfaisant. Elle se trouve en 7^{ème} position.

On tient à remercier les sponsors, comme la municipalité, pour leurs soutiens tout au long de l'année.

Un grand merci aux bénévoles, aux arbitres de centre comme de touche pour leur dévouement tous les dimanches.

DATE A RETENIR : Galette des Rois le dimanche 14 janvier à 18h



MEDILLEURS VOEUX A TOUS

CERCLE ETERNELLE JEUNESSE

EN DECEMBRE, le Cercle de l'éternelle jeunesse» a mis le cap sur le « Grand Large » !

Pour notre sortie de fin d'année, nous sommes allés à SAINT-MALO, au Palais du Grand Large pour une journée tout à fait exceptionnelle.

Le spectacle qui nous a été proposé était « le Chœur et le Ballet de l'ex-armée rouge ». Tous ces artistes ayant parcouru le monde y ont récolté les plus grands éloges : virtuosité des danseurs, polyvalence des chanteurs aux voix magnifiques allant des chansons du répertoire très connues en passant par les « tubes » des Beatles et la musique de Beethoven ! l'ensemble a été un enchantement.

Le déjeuner, face à la mer, a été de qualité et l'animation musicale et dansante de l'après-midi a permis de terminer fort agréablement cette dernière sortie 2006.

Comme tous les ans, après l'arrêt des vacances d'été, nous avons repris nos activités avec notre pique-nique du MARDI 26 SEPTEMBRE dans la bonne ambiance de la participation habituelle.

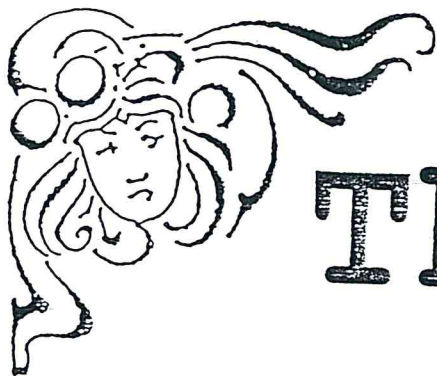
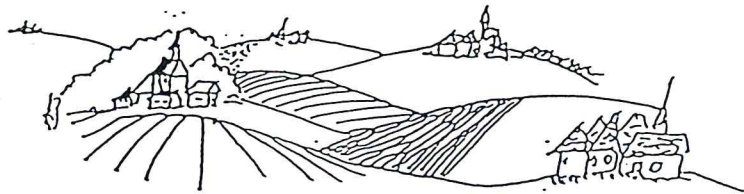
Nous avons fait le projet d'une soirée « pot au feu » que nous avions fixée le 18 Novembre ; mais vu l'abondance des réjouissances prévues par les autres associations Saint-Gantonnaises, nous avons préféré reporter cette soirée animée autour du « pot au feu » au 27 JANVIER 2007. Retenez la date dès maintenant !

Nous ferons notre assemblée générale en JANVIER, mais, en attendant, nous souhaitons à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Prenez soin de vous et à l'année prochaine !

*La Secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS*





A.P.A.R.

Théâtre

Ce n'est pas si facile que ça, vous savez, de rebondir d'un texte à l'autre, une année après l'autre !

Il faut faire un choix, et si possible, le bon choix ... !

Bon, comme vous le disait Gilles, dans notre bulletin de Juin « si quelqu'un a une idée ... »

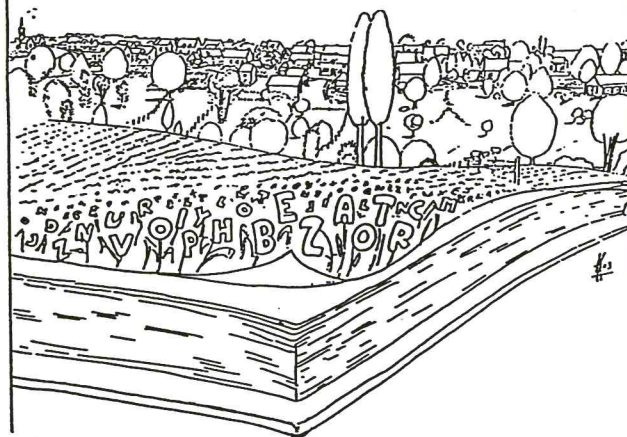
Il semblerait que quelque chose d'intéressant « nous tombe sous la dent »

A suivre donc ! Bien sûr, si vous êtes tentés par cette aventure avec nous, vous êtes les bienvenus.

A l'année prochaine, nous vous espérons à notre rendez-vous 2007, et en attendant, nous vous adressons nos vœux les meilleurs pour l'année nouvelle.

M-P.B

Bibliothèque De Saint-Ganton



Bibliothèque

Dans le cadre de « Lire en fête », la section bibliothèque de l'association APAR de Saint Ganton a proposé le samedi 14 octobre deux animations, l'une destinée aux enfants, l'autre aux adultes.

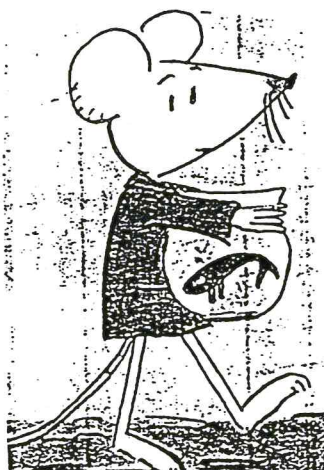
Les bénévoles de la bibliothèque ont réuni dans la matinée une quinzaine d'enfants pour leur lire des histoires de loups et de dragons. Nos petits saint- Gantonnois n'ont pas seulement été très attentifs mais il ont su également réaliser de très beaux dessins pour illustrer les beaux albums nouvellement achetés. A la suite de cette lecture, un goûter a été servi aux enfants pour les remercier de participer à cette animation autour des livres qu'ils aiment et de nous laisser leur dessin pour décorer la bibliothèque.

Comme tous les ans, en collaboration avec nos amis de Saint Just et de Pipriac, nous nous sommes retrouvés au coin du feu à la maison des Menhirs de Saint Just pour lire des extraits de nos « coups de cœur » devant un public d'une trentaine de personnes.

La première partie de la soirée était assurée par Christelle Petigars, une comédienne professionnelle qui a su nous captiver avec des extraits de la nouvelliste Katherine Mansfield.

C'était ensuite au tour des bénévoles des bibliothèques de Saint Just et Saint Ganton de prêter leur voix à des auteurs aussi variés que Yann Quéffellec, Raymond Queneau, Amélie Nothomb, Charles Villon et Xavier Graal. L'accompagnement musical était harmonieusement assuré par Nolwenn et Mathilde.

Cette belle soirée s'est terminée, comme il se doit, par le verre de l'amitié.



Lénaïg Belleil

LA MEMOIRE DES MOULINS

Randonnée vélo du DIMANCHE 18 JUIN 2006

Chaud, chaud, chaud
Il a fait sur nos vélos
Fous, fous, fous
Ce dimanche là, étions-nous

Le temps d'une photo, et nous grimpons vers la Couarde. Et bien oui, les moulins à vent étaient situés sur des buttes ! Arrêt quelques minutes pour retrouver sa trace. Les ruines de la "ferme du moulin" comme le souvenir des anciens rappellent cette construction aujourd'hui disparue. Maintenant, laissons-nous porter par nos machines dans la descente vers l'ancien moulin à eau de Monténac. Au passage, observons la croix de Faix et remontons dans le temps.

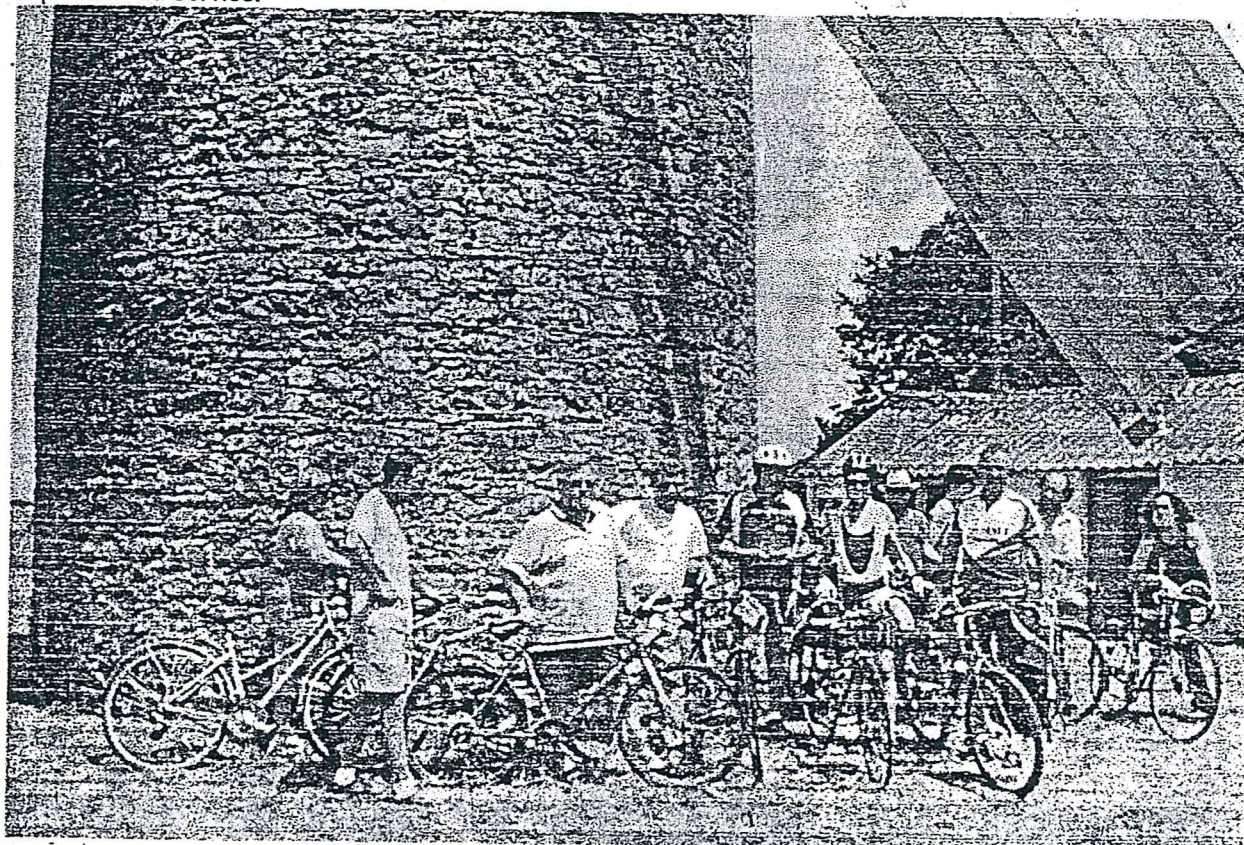
A Port-de-Roche, le monument aux morts rappelle cette nuit tragique du 6 août 1944.

Les bords de Vilaine apportent un instant de fraîcheur à cette heure. Le pont et le manoir, nous permettent d'évoquer la mémoire de Napoléon III et de Victor Hugo. Courage si nous voulons être à l'heure à l'apéro, il nous faut regimber jusqu'à la Croix Barbot (belle croix ancienne en schiste) et évoquer le monument du Tertre Pluhon. Jean-Claude va nous en parler au moulin de Belle-Née.

Une autre descente nous porte vers les "anges". La dernière côte avant le moulin de Belle-Née nous ramène en enfer. Un p'tit coup de muscadet ? Non merci, nos crampes ne vont pas aimer.

Claude et les membres de son association ont dressé des tables à l'ombre. Goûtons un instant au bonheur de la galette saucisse et du café.

Yves fait le guide et nous fait visiter les entrailles de ce moulin en bon état de conservation. Les ailes de type "Berton" sont aujourd'hui au repos. L'ensemble est fatigué et mérite quelques soins avant de reprendre du service.



Après les encouragements du public, le sifflet à la bouche, nous enfourchons nos mécaniques direction l'Ermitage, superbe point de vue sur la Vilaine.

Au moulin de Cahors, nous reprenons en chœur la comptine apprise chez Rose DAVID.

La traversée des bois de Corbinières et la balade en rive droite de la Vilaine sont les bienvenues.

Le bois et la pierre

Le circuit que nous empruntons permet de retrouver la trace des chemins du *cadastre napoléonien de 1831*, de murs, de la présence de **scieries mobiles**, de **carrières** d'extraction d'ardoises et de pierres de construction, mais aussi de l'exploitation du **minerai de fer**.

D'où provient le lambris qui peint en bleu et constellé d'étoiles blanches, donne une originalité à la voûte de l'église? Comment ont été réalisés les bois de son ossature et de la charpente?

Quels rapports nos ancêtres ont eu avec la nature? Comment ont-ils façonné et transformé ces paysages. Pour quels besoins? Données en partie par les archives écrites, ces réponses sont complétées par la mémoire des habitants de ces lieux. C'est un des buts de ces randonnées : rencontrer, **collecter la mémoire vive** et échanger sur ce que chacun a connu ou appris des anciens pour à notre tour, transmettre aux jeunes générations.

Le Breil

Nous suivons l'ancien chemin qui reliait ses habitations aux Maisons Neuves. Il est matérialisé par une rangée d'arbres, un dénivellement et le vestige d'un mur.

Le *breil* ou le *breuil* est un vieux terme qui signifiait probablement un lieu clôturé où étaient parqués les animaux domestiques : vaches, cochons, ... (voir le livre « *Oust et Vilaine, pays de tradition* » édité en novembre 2000, par le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine – article sur la toponymie par Georges Le Cler en page 15).

Claude nous accueille et en compagnie des chevaux et des vaches, nous descendons vers le ruisseau de la Couarde.

La scierie mobile

Vous sautez le ruisseau, ou nous faisons le tour? Nous sommes encore sur St-Ganton ou Langon? Dans le bois, l'empreinte carrée du trou rappelle le point d'eau qui servait au refroidissement du moteur thermique. Les troncs roulaient probablement en descendant la pente. Un

monticule rappelle un amoncellement de croûtes et d'écorces. Les charrettes remontaient les planches par un chemin, rejoignant le Breil et les Maisons Neuves.

A quand remonte cette activité? La seconde guerre mondiale ou avant? Rencontré depuis, François nous a confirmé la présence d'autres scieries mobiles « *avant la guerre* » au Bas Bot (la Nouette), dans la « grande allée », à la « fosse au charbonnier ». Des arbres ont poussé sur les tas de sciure. A chaque tempête il y en a qui tombent, leurs racines n'étant pas ancrées dans une terre ferme. Un arbre garde le souvenir de cette activité : « *il est rempli de pointes et il n'est pas question de l'abattre ... Elles servaient à accrocher les vestons des ouvriers* ».

Un « ferrier »

Nous régrimons en diagonale à travers les pâtures, vers le *rocher Perrault*. Ce fond de vallée est très joli. Nous voici devant les affleurements, dans l'alignement du clocher que Roger Blot avait photographiés et présentés à la soirée du 27 février 2004 (voir compte-rendu sur « *l'Alouette* » n°31 de juin 2004). Y a-t-il eu un séisme pour que les alignements de St-Just se soient à ce point rapprochés de St-Ganton?

A proximité, un cratère avec des restes de scories atteste l'extraction ou une prospection de minerai de fer. Cyril explique en quelques mots comment obtenir ce résidu et l'histoire ancienne de l'activité du fer dans le pays de Redon, de Brocéliande ou de Chateaubriant, avec la mine de la Brutz en Teillay qui se visite. Le Massif armoricain est après la Lorraine, la deuxième région ferrifère de France. Au Plessis-Bardoul en Pléchâtel, un haut-fourneau construit en 1828 a connu une longue activité. Vers 1875, des dépôts importants de minerai occupent les gares de Messac et Fougeray-Langon.

(voir « *Paysage de l'industrie en Ile et Vilaine aux 19 et 20^{es} siècles* », par Marina Gasnier édité aux Presses Universitaires de Rennes - 2003).

Avant d'arriver aux Bourdaines, l'ancien chemin est bordé de beaux hêtres. La *bourdaine* est un petit arbrisseau dont les baies ont des vertus laxatives.

Des ardoisières

Au bord du chemin, une première excavation de schiste de petite surface permet de voir un front de taille attestant une probable production d'ardoises. Distante d'une centaine de mètres, une seconde toujours appelée l'ardoisière laisse supposer par sa grandeur que cette activité a dû perdurer sur une longue période. A peine entrés dans le bois, l'étang Cancer est devant nous. D'où vient ce nom ?

L'étang Cancer - Toponymie

Sur le cadastre napoléonien de 1831, il est nommé **l'étang de Gaucer**. En 1846, des travaux de rectification du chemin de grande communication n° 27 Pipriac-Guémené sont programmés. Le 13 octobre 1849, un traité est passé entre le maire de St-Ganton et M. de la Bédoyère qui cède à la commune du terrain entre **l'étang au cerf** et les avenues du Bot (*ADIV 3 O 652*). Aujourd'hui, il est communément appelé **l'étang Cancer**. Marie-Jeanne et Claude nous ont réservé une très agréable surprise, pour la pause « quatre heures ».

La scierie de l'étang Cancer

Aujourd'hui, les arbres ont repris racines et laissent à peine deviner où se situait la scie à ruban. Grâce aux *carnets de relevés d'heures et des résultats des quinzaines* soigneusement tenus par Lucien Letort contremaître, nous suivons au jour le jour son activité de 1952 à 1966. La manutention était assurée à la main. Les horaires allaient de 8 à 10 heures par jour, du lundi au samedi. En hiver, il fallait dégivrer le système de refroidissement par eau du moteur. Une photo sur laquelle au premier plan Armand Prié est visible (mentionné comme ouvrier de 1952 à 1955), montre les piles de **voliges**, les grumes et le débit des planches. Elle produisait également des **poteaux de mines** dont l'activité a longtemps animé le port de Redon (voir le « *Guide de Redon* » édité par l'Office de Tourisme). Cette scierie est-elle la continuité de celle que nous avons précédemment découverte au Breil ? Elle appartenait à l'entreprise **Sébilleau Frères**

de St-Nicolas de Redon. Lucien Letort, travaillait auparavant pour cette entreprise dans les Landes.

L'entreprise Sébilleau

(*extrait de l'exposition organisée par la Ville de Redon, du 1^{er} juillet au 15 août 2004*)

A St-Brieuc, Ernest Sébilleau construit et vend des voitures. La guerre 14-18 entraîne la réquisition des usines qui fabriquent les pièces détachées. Ernest Sébilleau doit diversifier son activité et vient s'installer à St Nicolas de Redon dans le marais en 1916. Il monte un atelier de fabrication de manches à balai, de manches d'outils et de moulures pour installations électriques qui démarre en 1917. Après son décès, les trois fils créent la Société Sébilleau Frères en 1936. Elle étend son activité à la fabrication de **poteaux de mines** et de **planches à wagons**. Plus tard, elle fabrique des **caisses** et **casiers à bouteilles**. Le bois provient de la région, notamment des scieries comme celle de l'étang Cancer mais aussi des Landes où une scierie lui appartenant a fonctionné de 1946 à 1948. Avant la fin des années 1960, il y a près de quatre cents salariés. En 1968, elle réalise de gros emballages en bois pour l'industrie automobile. Le développement du plastique donne un coup de frein brutal et l'effectif tombe à cent dix personnes. L'usine fabrique des **palettes**. En 1983, elle devient une coopérative ouvrière. Elle ferme en 1991.

Gaston Sebilleau (1894-1957)

L'un des frères de cette entreprise a fortement marqué l'histoire du pays de Redon. Sa mère décède alors qu'il est très jeune. Aîné de la famille, il s'occupe de ses trois frères. Il montre très vite une sensibilité et des talents pour le dessin et la culture. Mobilisé, il est grièvement blessé en juin 1917 au Chemin des Dames à Verdun. Il est amputé de la jambe droite. Revenu au pays, il adhère au mouvement *Ar Seiz Breur*. Des meubles sculptés témoignent de cette époque. Pendant la seconde guerre mondiale, il est fortement impliqué dans la résistance Redonnaise. Dénoncé, il sera déporté dans le dernier train qui part de Rennes le 2 août 1944. Ce convoi est attaqué par l'aviation alliée. Blessé, il sera amputé sans anesthésie du

bras droit. Il revient au pays et continue à diriger l'entreprise. Il sera également conseiller municipal jusqu'en 1957 (*extrait de l'exposition organisée par la Ville de Redon, du 1^{er} juillet au 15 août 2004*).

Un scoop

L'étape suivante nous amène à la fontaine qui alimente l'étang Cancer, non loin de la chapelle St-Mathurin. La surprise est de taille : elle est vide. Pierre teste la profondeur de vase avec un bâton. Nous avons le détail de sa construction en murs de pierres sèches, avec un escalier qui permet d'y descendre au fond. Pourquoi est-elle ainsi construite et de si grande dimension ?

La Thébaudais

En longeant le mur d'enceinte de l'ancien manoir fortifié incendié et détruit en janvier 1790 par des paysans révolutionnaires, l'occasion est donnée de retracer les grandes étapes de ce lieu. Le château de **Bossac** situé sur le ruisseau du Canut Sud, en limite de Bruc et Pipriac fut détruit pendant les guerres du Moyen-Age (**guerre de Succession** en Bretagne à partir de 1341, après le décès du duc Jean III).

Les seigneurs de la **Motte**, remontèrent alors à la source du Canut et vinrent s'établir à la **Thébaudais**, transformant peu à peu cette propriété en manoir fortifié, notamment sous le règne de **Pierre de Rohan** qui y décède en 1515. La propriété passe à la famille de **Laval**. En 1547, Charlotte de Laval se marie avec le célèbre **amiral Gaspard II de Coligny** qui fera partie des victimes le 24 août 1572, au massacre de la saint Barthélémy. Nous en venons à parler du protestantisme en pays de Redon. Plus tard, la propriété sera acquise par la famille Peschart, dont l'un des fils **Gabriel Peschart** sera acteur de la reconstruction de l'église de St-Ganton de 1666 à 1669. Endetté, il sera assassiné dans ces murs en 1692. En 1701, c'est un très riche armateur malouin Noël Danycan sieur de l'Epine, qui achète ces terres. Le mariage de l'une de ses filles avec Charles **Huchet de la Bédoyère**, laisse à cette dernière famille la propriété sur plus de cent ans.

(*extrait de « Petites seigneuries du comté de Rennes », par Guillotin de Corson – 1870 ; « Alain IX de Rohan » par Yvonig*

Gicquel, éditions Picollec – 1986 ; « Par landes et par vaux » par Maurice Duburquois – éditions Hérault – 1991).

Une grande carrière

Là aussi, la surprise est de taille : c'est une grande excavation qui a probablement permis l'extraction de pierres nécessaires à la construction du grand mur de la Thébaudais qui se déroule encore aujourd'hui sur plus de 2,5 km. D'autres lieux d'extraction ont été inventoriés en 2005. Le lieu se prête à l'évocation les légendes de la pie morte, du trésor caché et du souterrain. C'est quoi comme arbre, demande Robert ? Du houx ! Il servait à réaliser les manches d'outils : marteaux, hache, pioches, ... La coupe récente du bois environnant amène à parler de la *filère bois*, qui se met en place sur le département.

La ligne haute tension

Construite avant la guerre, les pylônes étaient gardés pendant la seconde mondiale par les jeunes du pays, à la demande des autorités de l'époque.

Les écoles

Une participante évoque le petit pincement qu'elle a en passant devant ces bâtiments. Dans ses jeunes années, elle rendait visite avec sa famille à une des ses tantes qui était religieuse au temps où ces anciens murs faisaient écho aux chants et aux cris des élèves.

Remerciements

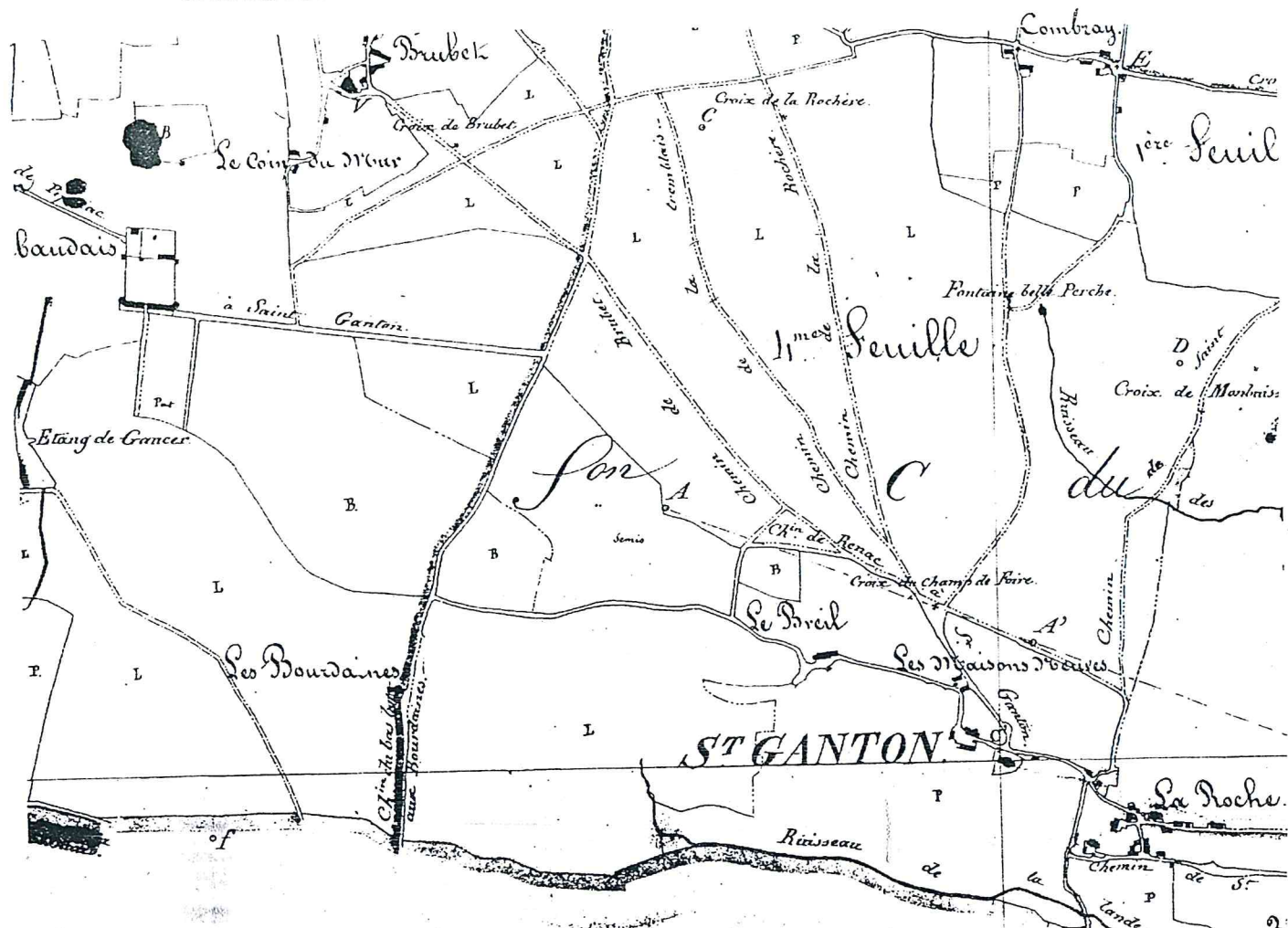
Nous remercions vivement les propriétaires qui nous ont autorisé l'accès à leurs terres, le temps de cette agréable randonnée, ainsi que Marie-Jeanne et Claude qui nous ont offert le goûter.

Merci aussi à Madame Letort qui nous a aimablement prêtés les carnets d'activité et une photo de la scierie de l'étang Cancer, permettant de retracer une grande période de son activité.

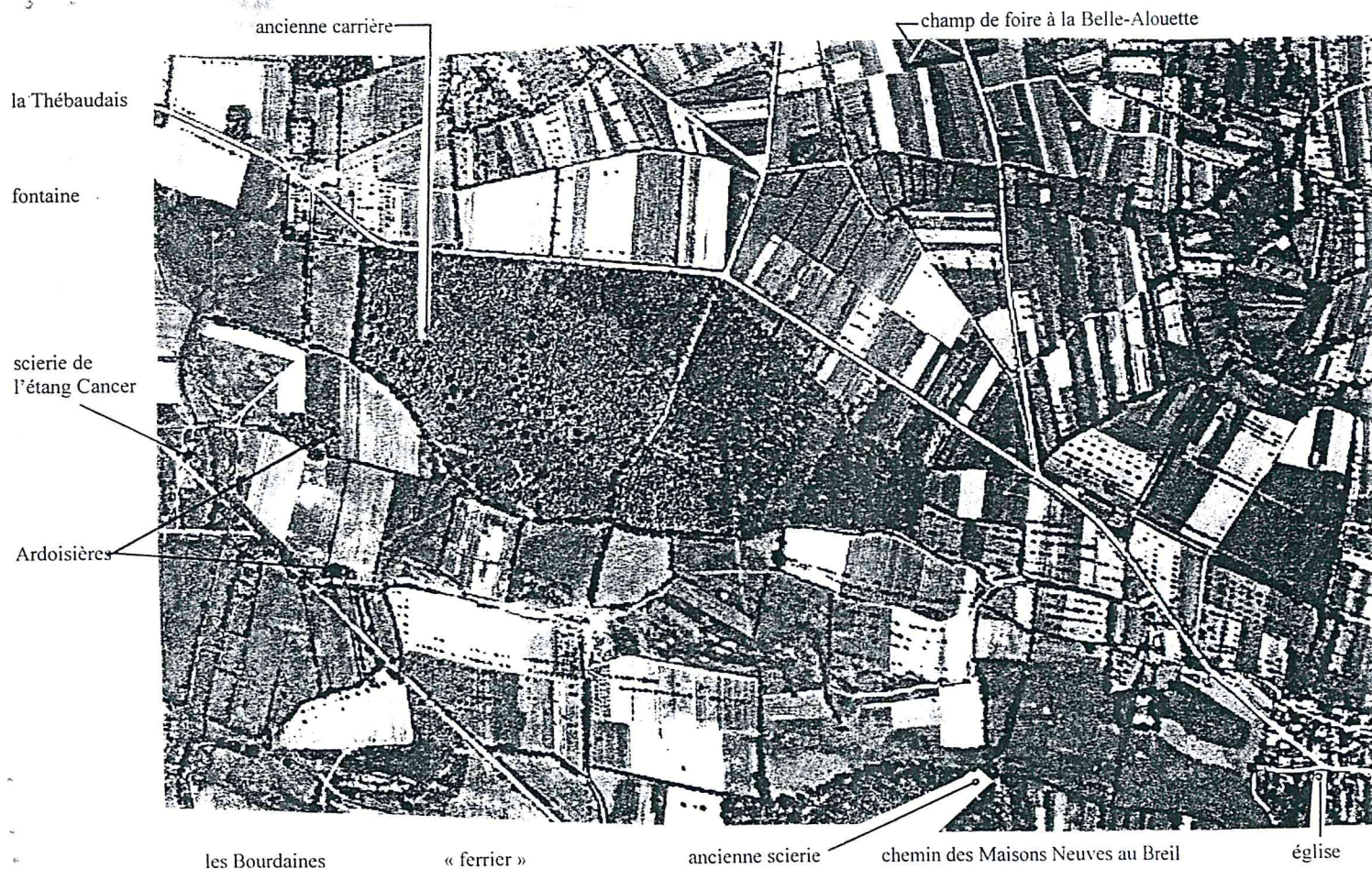
Merci aussi à ceux qui ont apporté leurs témoignages ou souvenirs.

Appel « à témoin »

Nous avons trouvé une seconde carte postale du **moulin de la Tombe**. Merci de retourner vos tiroirs et de nous transmettre vos « trésors ».

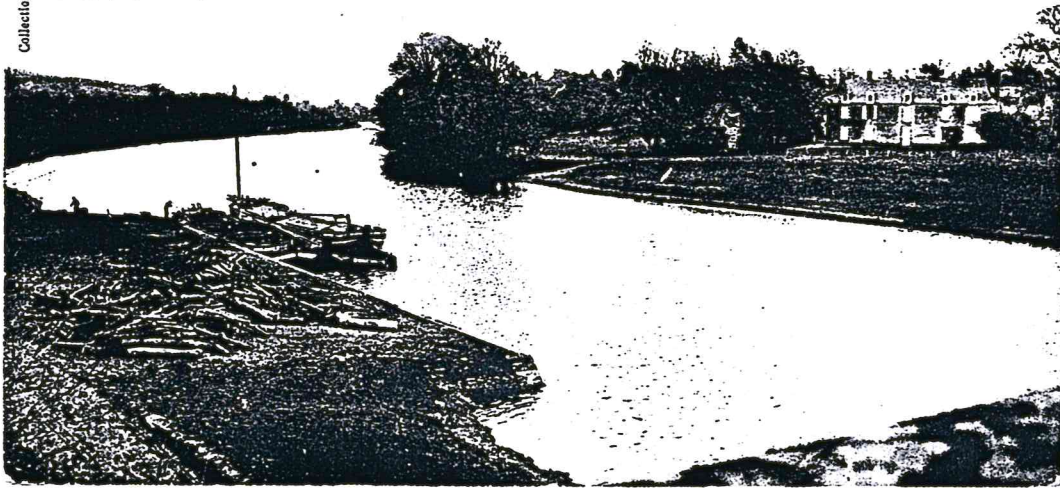


VUE AERIENNE de 1952 - Institut Géographique National

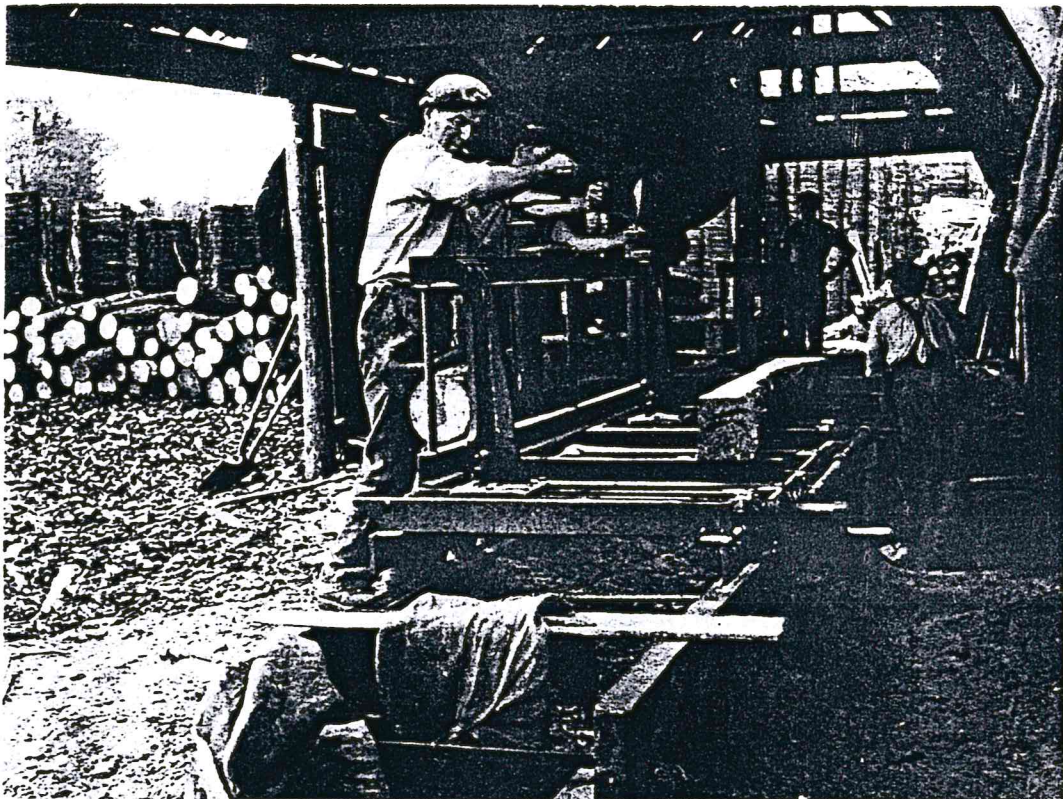


Collection Le
Châteaubriant
10
POSTES

te-ANNE-sur-VILAINE, près le Grand-Fougeray (Ille-et-Vilaine). - La Vilaine au Port-de-Roche



Chargement de bois sur péniche à Port de Roche début 20^{ème} siècle



Scierie de l'étang Cancer :

Travaux de débitage au premier plan. Le premier personnage Armand Prié est cité dans les carnets de M. Letort de 1952 à 1955.

En arrière plan on aperçoit les grumes et l'empilage des voliges
(photo prêtée par Mme Letort)

Le sapin

Il était une fois, au milieu d'une forêt, un sapin. Mais il n'aimait pas la neige et cette année, il en tombait beaucoup. Alors il était triste et les autres arbres lui répétaient tout le temps :

- Elle ne va rien te faire, n'ai pas peur...

Mais le sapin avait tout de même froid et, comme tous les ans, il attrapait un rhume.

- Et ça continue, atchoum !!! Atchoum !!! répétait le sapin.

Le plus vieux sapin de la forêt, qui avait 900 ans, expliqua au petit sapin qu'il ne fallait pas avoir peur de la neige car elle ne faisait rien du tout !

Mais le sapin savait qu'il ne pourrait pas s'en débarrasser ! La nuit tomba et il s'endormit. Il fit de très beaux rêves, mais il avait toujours froid.

Le soleil se leva et le sapin se réveilla. Mais il avait encore froid.

Pendant la journée, il fit un vœu : c'était de ne plus avoir peur et froid en hiver.

La nuit tombée, une fée passa et l'exauça. Le matin venu, il n'avait plus froid et il cria :

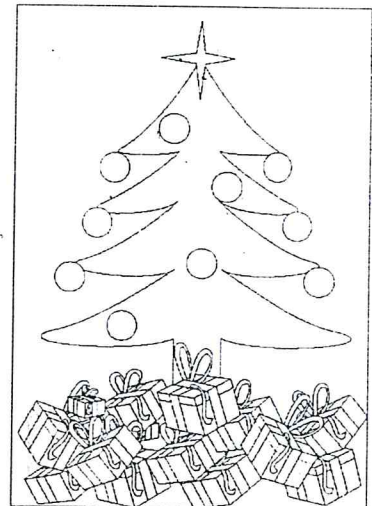
- Youpi ! Youpi ! Je n'ai plus froid !

Les autres arbres étaient eux aussi soulagés. Le vieux sapin s'approcha de lui et répondit :

- Tu vois, ton vœu s'est réalisé !

Et à ce moment là, tous les sapins se mirent à rire.

Maintenant, les hivers ne font plus peur au petit sapin !



Page internautes



Sites Internet pour les enfants (avec la collaboration des parents, c'est plus marrants !!!)

www.momes.net

les premiers pas sur le web

Mômes est le site des enfants et de leurs parents, pour bricoler, colorier, chanter, dessiner, jouer et discuter. Mais c'est aussi toute l'actualité du cinéma, sorties, musique...

www.lirecreer.org

Histoires courtes, nouvelles, poésies, contes et légendes, fables et comptines, feuillets, horoscope et coloriages dans la bibliothèque des enfants.

Si vous souhaitez alimenter cette page, la commission information et communication est ouverte à toute proposition.
Vous pouvez transmettre toutes vos suggestions à :
mairie.st-ganton@wanadoo.fr
à l'attention de la commission information et communication.

Vos idées nous intéressent !!!

Terminé

Petit test qui circule sur internet

Votre pied droit est-il intelligent?

Ce qui suit est tellement drôle que ça met au défi toute compréhension.

Et je suis prêt à gager que vous essaieriez au moins 50 fois pour voir si vous êtes capable de déjouer votre pied.

Mais, vous ne pourrez pas !!! Essayez.....

1. Alors que vous êtes assis sur une chaise, levez votre pied droit du plancher et faites lui faire des cercles dans le sens des aiguilles d'une horloge.
2. Pendant que vous faites des cercles avec votre pied droit, dessinez le chiffre 6, dans les airs, avec votre main droite.

Votre pied change de direction !!!!

TENNIS CLUB



Tournoi 2006

Résultats

Hommes

1^{er} : Gérard Delouche
2^{ème} : Arnaud Dandé

Enfants

1^{er} : Nicolas
Richard
2^{ème} : Mégane

Femmes

1^{er} : Patricia Boulais
2^{ème} : Karine Cheval

Cette année, l'organisation différente du tournoi (en poules) n'a pas été concluante. Nous remettons en place l'organisation en tableau avec élimination directe comme les années précédentes.



Entraînements

Merci à Arnaud Dandé pour les entraînements des jeunes du vendredi soir (18h15-19h15) sur la période estivale. Il nous a donné un bon coup de main.

Jeunes / Adultes : l'Office des Sports, pour la deuxième année consécutive, interviendra sur la commune pour des cours de tennis (en mai-juin). La priorité sera donnée aux jeunes du club.

En fonction du nombre d'adultes intéressés et des possibilités, un créneau pourra leur être réservé. Les jours et horaires des cours de l'office des sports vous seront communiqués ultérieurement.

Adultes : Actuellement, deux adhérents du club participent, avec les adhérents du club de Saint-Just, aux entraînements de l'office des sports organisés le samedi matin à la salle des sports de Saint-Just.

Le club vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Assemblée Générale : mars 2007 (date transmise prochainement)

Contact : Patricia Boulais 06 68 65 73 49 / 02 99 08 64 79

Joyeuses Fêtes!

